



PROCÈS-VERBAL

Séance du 22 juin 2026

Présidence : Mme Muriel CARDINAUX

1. Appel : 90 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Alexandre DEMETRIADES, Olivier RIESEN, Claude ULDRY et Pierre WAHLEN

Mme Nathalie VUILLE, secrétaire – M. Jean-Marc DUCRY, huissier

Excusés : Florence DARBRE GUBBINS, Aude KROHN, Niall MACPHERSON, Vincent SCHMIED, Renata SUKIENNIK RACHOULIS, Julien URFER, Christine VUAGNIAUX

Absents : Noémie SCHAAD, Gianluca SOLIMINE, Joël VETTER

2. Procès-verbal de la séance du 4 mai 2026

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente ajoute le point 26bis Interpellation de M. Mario Rolim Gonçalves intitulée « Encadrement et critères d'engagement au sein des UAPE ».

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- Mme la Présidente signale que le Bureau a octroyé à la Municipalité un délai de réponse au 9 novembre 2026 pour le postulat de M. Pierre Patelli au sujet de l'affichage politique.
- Mme la Présidente donne lecture d'une lettre adressée aux membres du Conseil communal, reçue le 19 juin 2026, au sujet de la parcelle N° 624 sise route de Saint-Cergue 10-12, point 14 de l'ordre du jour, signée de Me Pascal Rytz de l'étude d'avocats Espace Légal (*en annexe*).

5. Communications municipales

M. le Municipal Pierre WAHLEN répond à M. Thomas Valea, en l'absence de sa collègue Mme Faraut, au sujet de sa demande de gratuité des parkings à midi. Il signale que les documents de planification communaux et cantonaux identifient le stationnement comme un levier d'action majeur pour atteindre les objectifs de report modal. Dans ce contexte, la ville s'est dotée d'une politique de stationnement, en cours de révision, visant à organiser et gérer de manière cohérente le stationnement sur le territoire communal. Cette politique entend favoriser les mobilités actives et partagées tout en garantissant des espaces publics de qualité. Sur le territoire communal, la tarification de stationnement est majoritairement progressive, à l'exception des zones limitées à 1h pour CHF 1.- et ce système favorise le stationnement de courte durée et assure une rotation efficace des véhicules garantissant une meilleure disponibilité des places pour les clients des commerces et les usagers du centre-ville et du quartier de Rive. Par ailleurs, le parking de Perdttemps offre déjà, de manière historique, la gratuité de la première heure de stationnement. De même, certains secteurs en voirie, au centre-ville et à Rive, sont gratuits de 12h00 à 13h30. Toutefois, l'extension de ce principe à

l'ensemble du territoire communal encouragerait inévitablement un stationnement de plus longue durée. Elle entraînerait une diminution significative de la rotation des véhicules et par conséquent, la disponibilité des places pour la clientèle des commerces nyonnais. Une telle mesure engendrerait également une perte de recettes pour la ville et remettrait en question les principes de la tarification progressive actuellement en vigueur.

D'autre part, M. le Municipal fait suite à l'interpellation de M. Girard à propos du mandat de gestion des Services industriels du réseau d'eau de Givrins. Il a rencontré M. Girard en compagnie de M. Vukasovic. Ils lui ont expliqué dans quel cadre ce mandat a été attribué à la ville de Nyon. Dans l'intervalle, ils ont également pris contact avec la commune de Givrins et il peut réaffirmer que sa réponse correspond strictement à la vérité et les allégations et sous-entendus selon lesquels la réponse de la Municipalité ne correspondrait pas à la réalité ne sont pas corrects. Ils n'ont fait que répondre aux sollicitations de la commune de Givrins.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADÈS répond à M. Yves Gauthier-Jaques au sujet de la place des Marronniers. La Municipalité n'a pas cherché à faire recours. En juin 2025, les voisins ont introduit un recours auprès de la CDAP sur l'édition 2025 telle que conçue par la Municipalité et autorisée par celle-ci. Face à ce recours, le juge a, de manière automatique décrété un effet suspensif à cette procédure. Cela signifiait que l'édition ne pouvait avoir lieu. La Municipalité a fait recours contre cette décision. Elle a fait la demande de pouvoir lever cet effet suspensif de façon très rapide. Le juge a partiellement levé l'effet suspensif et la manifestation 2025 a pu avoir lieu avec des horaires différents de ceux prévus. En 2026, la CDAP a donné son jugement sur le fond, pas sur l'édition 2025 telle qu'elle a eu lieu, mais sur celle autorisée, soit avec des horaires jusqu'à 22h30 pour la musique, 23h pour le bar et la Fête de la Musique qui se terminait à minuit. En dehors du recours contre l'effet suspensif, aucun autre recours n'a été lancé par la Municipalité. Jusque-là, il y a eu pour un total CHF 19'000.- de frais d'avocat, CHF 2'000.- d'émoluments pour la procédure judiciaire, une indemnité dans le cadre du jugement de CHF 3'000.- aux riverains et des études acoustiques pour CHF 9'500.-. Il pourra faire un état plus détaillé des frais auprès de la COFIN. L'édition 2026 a, entre-temps, été annulée, car il y avait trop de nuisances pour les riverains et termes de décibels, d'étendue de l'événement, horaires etc... En tant que tel, la CDAP stipulait qu'il n'était pas impossible d'organiser un festival avec un cadrage. La décision sur le fond est venue très tard, ils étaient tout proche du lancement de l'édition. Les voisins reconnaissent l'apport fondamental de l'événement pour pacifier la place avec ces animations. Ils devaient savoir quel cadre mettre en gardant la diversité et à ce stade les demandes des voisins n'étaient pas acceptables. Ne voulant pas risquer un recours, ils ont préféré annuler l'événement pour 2026. Ils vont continuer à analyser la décision de la CDAP et voir quel cadre poser en ayant plus de temps. Enfin, le poste d'auxiliaire du premier préavis a été utilisé et terminé en 22-23. A la fin de la période, le poste n'a pas été transformé en poste permanent et, à l'heure actuelle, c'est le stagiaire manifestations qui s'occupe de cela parmi d'autres tâches.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à Mme Florence Darbre Gubbins concernant le PA Champ-Colin. En 2020, le Conseil communal a adopté le plan d'affectation Champ-Colin zone d'activités sous réserve de deux amendements : l'inclusion de lieux d'accueil pour les enfants et des lieux de restauration, ainsi que l'établissement d'un plan fixant les principes d'arborisation et végétalisation dans l'ensemble du secteur. Depuis lors, la ville a fait les études nécessaires pour inclure ces deux amendements votés par le Conseil et a procédé aux adaptations nécessaires, dont l'inscription de liaisons de mobilité active pour rendre le secteur plus perméable et améliorer le déplacement des écoliers. Ces modifications ont donné lieu à deux examens complémentaires transmis au Canton. Le dernier retour du Canton date du printemps 2026. Les principales remarques du Canton portent principalement sur les liaisons de mobilité active dont la mise en œuvre nécessite des propositions longues à réaliser dans le cadre du PA. Afin de pouvoir mettre à l'enquête le PA cette année encore, la Municipalité renonce à l'inscription de ces liaisons et étudie une stratégie alternative pour assurer l'objectif de perméabilité du secteur et surtout pour améliorer le cheminement des écoliers.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à Mme Marina Alberti au sujet des First Responders. Il signale qu'à la suite de cette intervention, la page Contacts d'urgence de nyon.ch a été complétée pour informer de l'existence du réseau des First Responders. Pour ce qui est de la lettre d'information municipale, une communication en ce sens pourrait très bien être réalisée,

pour autant qu'il y ait une actualité concrète à mettre en avant dans le cadre d'un relais d'une prochaine campagne de communication initiée par le réseau First Responders. En ce qui concerne les formations, le Groupe d'Animation du personnel (GAP) propose régulièrement au personnel communal des formations facultatives sur la réanimation et l'utilisation de défibrillateurs. Cette formation est donnée à l'interne par la cheffe des gardes-bains. Elle ne donne pas lieu à une certification reconnue, mais suit entièrement les principes de la formation BLS-AED (Réanimation de base et Défibrillateur Externe Automatisé). Elle permet d'apporter des premières bases et potentiellement de susciter des vocations pour rejoindre par la suite le réseau First Responders. La dernière formation a eu lieu le 6 avril dernier et a rencontré un franc succès, puisque la session a affiché complet, avec 15 participant-e-s formé-e-s, soit le maximum de places disponibles. Il est prévu de pérenniser cette formation chaque année. Enfin, il serait tout à fait envisageable de proposer la même formation aux membres du Conseil communal. Cette démarche serait à impulser par la prochaine Présidente du Conseil.

6. Communications de la COREG

M. Robert JENEFSKY informe le Conseil que la dernière séance de cette législature a eu lieu à Dully le 17 juin de 19h30 à 21h40. Trente-sept (des 42) communes étaient représentées avec un total de 102 voix (sur 161).

PREAVIS

Le Conseil intercommunal a approuvé cinq préavis :

Préavis 65-2026 : Comptes 2025

Les comptes 2025 accusent un excédent de recettes de CHF 87'258.- (prévision budgétaire : CHF 36'725.-), un résultat satisfaisant qui permet, entre autres, une réduction du montant de la cotisation des communes membres de CHF 25.- à CHF 23.- par habitant.

Préavis 66-2026-FRM : Demande de crédit de CHF 466'774.- TTC pour le financement de courses expérimentales à l'horaire 2027-2028

Amélioration de l'offre pour quatre lignes de bus, dont la ligne 10.815 Nyon-Eysins-Signy-Gingins.

Préavis 67-2026 : Projet pour l'accessibilité culturelle dans le district de Nyon

Mise en place d'un dispositif régional d'accompagnement en matière d'accessibilité des activités culturelles (p.ex. à l'Usine à Gaz) de la région pour des personnes en situation de handicap. Approuvé sous condition de l'octroi d'une subvention cantonale prévue à hauteur de 50%.

Préavis 68-2026 : Convention pour l'exploitation et le développement touristique du Parc animalier de la Garenne (2026-2029)

Un appui de maximum CHF 200'000.- pour permettre au Parc, deuxième attraction touristique (après le Musée national de Prangins) la plus fréquentée de la région, de continuer ses activités.

Préavis 69-2026-DISREN : Demande de crédit de CHF 66'088.- pour la création d'aménagements pour modes doux sur la RC11 à Eysins

Création d'aménagements sur la commune d'Eysins continus dédiés aux modes actifs sur la RC11 entre le giratoire de Bellossiez et celui de Terrebonne.

Il a également approuvé le Rapport de gestion 2025 et donné décharge au Codir.

COMMUNICATIONS DU CODIR

Le Codir a présenté et commenté le Bilan de législature 2025. Ce document est disponible sur www.regiondenyon.ch. Pendant cette législature, le Conseil intercommunal a approuvé 71 préavis (dont 13 DISREN), renouvelé le DISREN, accueilli deux nouvelles communes et fêté ses 20 ans d'existence. En fin de séance le délégué de Vich a annoncé que cette commune a rejoint le DISREN.

Le Président a remercié les trois membres du Codir qui le quittent à la fin de cette législature : Paul Ménard (Finances), Bruno Dard (Environnement) et Olivier Riesen (Économie) ainsi que les quatre membres du Bureau du Conseil intercommunal qui terminent tous leur mandat.

PROCHAINE SEANCE

24 juin 2026 : Assermentation, 19h, Salle polyvalente de Montoly, Gland

Comme toujours, tous les documents relatifs à la séance se trouvent sur le site www.regiondenyon.ch.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

7. ***Rapports de commission (minorité/majorité) – Préavis N° 2025/206***
Extension du Musée du Léman et réfection partielle des aquariums – Demande d'un crédit de CHF 3'155'000.– TTC pour la suite des études de l'extension du Musée du Léman et la transformation de l'édifice du Musée actuel – Demande d'un crédit de CHF 50'000.– TTC pour des travaux de consolidation sur la dépendance du Lazaret – Demande d'un crédit de CHF 120'000.– TTC pour la réfection partielle des aquariums.

Rapporteurs : Mme Béatrice ENGGIST pour le rapport de minorité
M. Christian KARCHER pour le rapport de majorité

En préambule, M. Christian KARCHER précise que sur les copies papier, le nom de M. Daniel Grosjean ne figure pas comme signataire du rapport de majorité. Il s'agit d'une erreur qui est corrigée sur les versions numériques et sur l'original.

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES demande un vote nominal. Une large majorité soutient cette demande.

M. Bernard UELTSCHI pense qu'il n'y a aucun doute, ce musée est superbe. Il espère que tout le monde a eu l'occasion de le visiter. Maintenant, il y a la volonté de l'agrandir, mais il se demande à quel prix. Le montant de CHF 3 millions ne concerne que le crédit d'études et pas de réalisation. Il demande d'imaginer le coût final et se demande au bénéfice de qui. Les Nyonnais et les Nyonnaises vont aller le visiter une fois, deux fois, trois fois, mais, finalement, comme évoqué dans le rapport, ce sera pour faire rayonner Nyon. C'est une bonne chose, mais encore une fois, il se demande à quel coût. Il se tourne vers la gauche qui soutient des personnes pas forcément aisées et, à un moment donné, il faudra bien le financer. Pour ces personnes CHF 100.- d'augmentation n'est pas rien quand on n'a pas d'argent pour manger. Il se demande comment ils vont défendre cette position, mais ce n'est pas son problème. Il a un autre point de vue. Ce musée a au moins le mérite d'exister, on peut aller le visiter. Il a le mérite d'être là. En revanche, il y a d'autres choses, comme l'amphithéâtre, qui existe depuis de nombreuses années, qui est fermé au public et pas mis en valeur. Cela fait des années qu'on attend quelque chose, que des préavis sont refusés. Pour sa part, il ne pourra pas donner de l'argent à quelque chose qui existe déjà alors qu'il y a mieux à faire avec cet argent. Tant qu'il n'y aura rien pour l'amphithéâtre, même si des projets sont en cours et des préavis devraient être déposés. Tant qu'il n'est pas accepté et qu'on ne peut pas le visiter, il ne peut pas accepter des financements pour quelque chose qui existe déjà. Il refusera le préavis.

Mme Chloé BESSE, avant de citer les arguments fondamentaux pour soutenir ce préavis, souhaite juste rappeler à la minorité de la commission, ainsi qu'à son préopinant, que le patrimoine n'est pas une charge, mais une responsabilité. Une collectivité a la responsabilité de transmettre aux générations suivantes les équipements culturels qu'elle a reçu des précédentes et d'en avoir pris soin. Être responsable ce n'est pas seulement équilibrer un

budget annuel, c'est aussi transmettre un patrimoine en état de fonctionner dans 20 ou 30 ans. Elle détaille les éléments responsables pour le musée et du préavis qui les occupe. Le Musée du Léman, tourné nécessairement vers l'avenir, est d'une actualité absolue. Dans cette perspective, les travaux qui s'y rattachent ne doivent en aucun cas être retardés. Plus tard, ce serait trop tard, mais surtout plus cher. Il est urgent qu'un tel lieu témoigne de notre dépendance vitale à ce grand réservoir que représente le lac. Ce musée est le seul centre muséal, malheureusement devenu obsolète, du plus grand lac alpin d'Europe. Il est temps d'investir avant que d'autres villes ne prennent le leadership sur les questions de première importance rattachées à l'eau. C'est un des rares musées qui se préoccupe non seulement du passé et du présent, mais aussi de l'avenir de son objet d'étude. Il serait temps de faire de ce lieu un centre d'intérêt mondial et actuel sur les questions écologiques en lien avec l'eau douce, avec ce qui l'entoure, son usage et surtout sa conservation. Ce musée peut encore devenir un outil pédagogique exemplaire, à la fois scientifique, social et esthétique pour les écoles, les gymnases et les universités en plus d'un public élargi déjà acquis. Il doit pouvoir faire encore mieux afin de rendre sensible à tout un chacun l'importance de l'eau, celle qui nous constitue, celle que nous buvons, mais aussi celle que nous polluons avec nos déchets. En cette période de canicule, pas besoin d'expliquer davantage l'absolue nécessité de cet or bleu. Elle prie donc, pour toutes ces raisons et le poids de leur responsabilité future pour le patrimoine et sa conservation d'accepter ce préavis.

M. Michael SAUERLAENDER fait remarquer que cela fait un moment que la Municipalité ressort des projets comme un magicien sort des lapins de son chapeau. Cela fait un moment qu'ils sont nombreux, d'ailleurs de tous bords politiques, à regretter une certaine fuite en avant des dépenses et projets à tout va, études à tout va, sans un véritable sens de priorisation. En tout cas, qu'ils soient à gauche ou à droite, ils sont nombreux à s'interroger. Le Musée du Léman est certes un très beau projet, à rayonnement régional et national, comme cela vient d'être dit. Vu ce potentiel, il se demande si c'est vraiment au contribuable nyonnais de payer les CHF 32 millions, en dehors des CHF 13 millions avancés comme acquis. Il se demande pourquoi ne pas être un peu plus ambitieux. Ils ont trouvé des mécènes certes très nombreux. On lui a souvent parlé de ce musée comme un fleuron qui permettrait aisément de chercher des fonds pour le financer bien au-delà des CHF 13 millions. Il se demande pourquoi ne pas aller au-delà de ces montants communiqués. Pas seulement la région, pas seulement quelques CHF 5 millions de mécénat. Il se demande s'il n'est pas temps de travailler ce projet avec la Fondation pour d'abord récolter un montant plus ambitieux de fonds privés et ainsi permettre aux finances nyonnaises, dans un piètre état, de financer des projets obligatoires pour la population tels que la STEP et le tant espéré Parc Perdtemps. Il ne souhaite aucunement dénigrer le mérite de ce projet, mais là on a enfin un projet à rayonnement régional, voire rayonnement suisse. C'est le projet idéal pour aller chercher des fonds bien au-delà des impôts des contribuables et des poches des contribuables. Donc, il se demande si c'est vraiment la priorité de courir dans une étude avec un financement si peu ambitieux, vu toutes les autres priorités qui sont sur la table et viendront au début de législature sur la table de la nouvelle Municipalité.

Mme Béatrice ENGGIST tient à préciser qu'elle s'exprime en tant que Conseillère communale et non en tant que présidente de la commission. Lors des dernières élections, elle s'est engagée, avec le centre-droit, auprès de la population pour contenir la fiscalité, de tout faire pour qu'il n'y ait pas d'augmentation d'impôts, d'inciter la Municipalité à prioriser les investissements et le développement des projets en fonction de la capacité financière. Ce n'est pas parce que les élections sont passées qu'elle ne tiendra pas parole. D'autre part, tout le monde sait que les caisses sont vides. Le Conseil est sur le point de voter un crédit d'études de CHF 3.1 millions. Puis, viendra le crédit de réalisation, pour l'instant autour des CHF 42 millions, mais cela peut encore changer. Si le Conseil dit oui au crédit d'études, il sera dit qu'il faut accepter le crédit de réalisation sous peine de perdre les CHF 3.1 millions. C'est de cette manière que le Conseil vote de grosses sommes, par peur de perdre les millions déjà engagés. Elle invite le Conseil à refuser le crédit d'études et à laisser la nouvelle Municipalité juger du moment opportun en fonction des financements et des montants récoltés par des mécènes et revenir avec un nouveau préavis.

Pour Mme Laure DAMTSAS, contrairement à ce qui a été dit, voir quelques bateaux exposés dans un hall ne constitue pas une expérience particulièrement attractive. Elle admet volontiers

qu'il s'agit d'une appréciation personnelle. Elle a également l'impression que de nombreux Nyonnais sont plus attachés au petit parc bleu qu'au musée lui-même. Là encore, il s'agit d'une perception personnelle, mais elle mérite d'être entendue. Au-delà du projet lui-même, elle s'interroge sur le moment choisi pour lancer cette étude. Celle-ci vient pratiquement épuiser le peu de marge qu'il reste sous le plafond d'endettement. Si ce projet est si essentiel aux yeux de la Municipalité et de la Fondation qui le porte, elle se demande pourquoi il ne serait pas intégralement financé par des fonds privés. Lorsqu'elle regarde le budget 2026 et le plan des investissements, elle voit pourtant de nombreuses priorités qui lui semblent plus urgentes et qui concernent davantage de citoyens. On parle d'un programme d'investissements de plus de CHF 363 millions pour la prochaine législature, soit près du double que la capacité financière actuelle permet. Parmi ces projets figurent notamment CHF 50 millions pour la STEP, CHF 40 millions pour les réseaux des Services industriels, CHF 16 millions pour Nyon Marens, ainsi que les importants dossiers de la Gare, de Perdtemps et de Colovray. Dans cette hiérarchie des priorités, le nouveau musée apparaît à ses yeux comme la dernière roue du carrosse. Elle croit que beaucoup de Nyonnaises et Nyonnais préféreraient voir émerger un véritable premier jet d'aménagements des rives du lac, par exemple, plutôt que d'envisager pour CHF 46 millions la construction de ce musée, même avec des financements extérieurs. Elle rejoint Mme Chloé Besse, la responsabilité est de transmettre, mais ils transmettent actuellement beaucoup de dettes aux générations futures. Elle pense que cette dette ne doit pas être grevée, en plus, de ce musée aujourd'hui. Elle a bien noté que la Municipalité affirme qu'aucun préavis de réalisation ne serait présenté tant que les financements externes n'auront pas atteints entre CHF 10 et CHF 14 millions. C'est précisément sur ce point qu'elle attend des clarifications de la part de M. le Municipal. D'abord entre 10 et 14 il y a 4, c'est une vraie différence et que signifie exactement la notion de financement externe. Elle aimerait que la Municipalité prenne ce soir un engagement clair devant le Conseil et précise le montant minimal attendu, ainsi que la nature exacte de ces financements. Pour elle, un financement externe est un financement privé, mécénat, dons, fondations ou partenaires privés, mais elle ne considère pas comme externe des financements publics provenant d'autres niveaux institutionnels, car ils restent financés directement, ou indirectement, par les contribuables.

M. Raphaël DUNANT pense que le musée est un incroyable projet qu'il faut soutenir. Il souhaite juste parler d'un petit point qui lui tient à cœur. La Municipalité souligne dans son préavis « que la question du maintien des aquariums dans l'espace muséal est délicate au regard des enjeux posés par la détention d'animaux en captivité ». Il partage ce point de vue. Les poissons sont reconnus aujourd'hui comme des êtres sentients, capables de ressentir la douleur, le stress, la joie, même si leur spectre émotionnel diffère quand même de celui des humains, pour être clair. Les poissons du musée sont privés de leur comportement essentiel. Par exemple, les truites, sont des animaux migrateurs. Dans le musée, ils ont du mal à remonter les rivières. Pour lui, il serait bon de s'inspirer du zoo de la Garenne qui est centré sur des programmes de conservation et de soins. Mais c'est vrai qu'il est cependant important pour les jeunes générations de pouvoir découvrir la nature. Le musée propose en ce sens de nombreuses activités de découverte, telles que des sorties d'observations d'oiseaux, d'animaux sauvages, etc. Pour lui, il ne faut pas vraiment normaliser auprès des enfants l'image d'animaux enfermés. C'est pourquoi ces alternatives sont importantes. Il remercie la commission qui recommande que ces aquariums soient remplacés par de la sensibilisation à la nature sauvage ou des aquariums refuge, un autre type d'aquarium. Le coût de ces aquariums, plus de CHF 200 000.- par année, pourrait être utilisé pour soutenir ces autres activités. Il se réjouit que la Municipalité prenne ces enjeux en considération et se réjouit d'un futur musée magnifique si le Conseil l'accepte.

M. Sacha VUADENS revient sur les différents cris de surprise lorsque Mme Damtsas a avoué que, pour elle, le Musée du Léman est moins important pour elle avec des vieux bateaux. Mais pour celles et ceux qui ont grandi ici, ou en Romandie, ou autour du lac, c'est un musée exceptionnel, un lieu incroyable sur l'histoire du Léman. Il s'adresse également à la Municipalité pour dire qu'il n'y a pas assez de postes de comptables à la ville qui se libèrent parce qu'il a entendu plusieurs candidats ce soir qui ne parlent que de comptabilité. Il y a des financements par des mécènes qui sont assurés, les travaux ne débiteront pas avant qu'ils ne s'engagent. Il rappelle que les constructions sont encadrées par des normes qui demandent des études avant construction. Aujourd'hui, on est à ce stade de l'étude. Ce qui est assez ennuyant, c'est que le Conseil est une assemblée politique, pas une internationale d'experts comptables, et il a

l'impression qu'aucune des interventions de la droite ne parle de politique, mais juste de sous et d'avoir l'impression de devoir faire le travail de la Municipalité qui est aussi de gérer les crédits qu'on lui accorde et d'agender les travaux que le Conseil accepte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES voudrait rebondir sur les propos de Mme Chloé Besse qui parle que le patrimoine n'est pas une charge, mais une responsabilité. Il la rejoint entièrement, une responsabilité est aussi une gestion financière responsable, une responsabilité de maintenir l'existant. Il y a aujourd'hui un musée. Ce musée, il rejoint M. Bernard Ueltschi, est là. Quid des autres projets, qu'est-ce qui fait rayonner la ville de Nyon. Ce sont les vestiges romains qui sont un exemple parmi d'autres qui nécessitent de gros investissements et peuvent aussi amener un vrai rayonnement. Cela ne veut pas dire qu'un jour le musée ne devra pas se transformer et évoluer, mais il est là. C'est le mérite qu'il faut rappeler. Il rappelle à M. Sacha Vuadens que la responsabilité politique est aussi de donner un avenir responsable aux générations futures pour continuer à investir et ne pas se retrouver devant des situations financières complexes qui ne peuvent que passer par des augmentations d'impôts excessives.

M. le Municipal Claude ULDRY fait remarquer que le lundi 13 octobre, ils ont eu leur fameuse première séance. C'était la seule, d'ailleurs, pour la Municipalité. La Commission s'est réunie après. La réponse, ou le complément, qu'il va faire, il aurait aimé le faire par écrit ou en séance, afin que tout le monde puisse en bénéficier et ait le temps d'y réfléchir. Le petit reproche que fait la Présidente et rapportrice de minorité, à savoir pour la Région, il signale que la Région a été informée de l'évolution de ce projet. Les différents préavis depuis la reprise du projet par le Service architecture ont été transmis au CODIR du Conseil régional. Dans la plupart des projets, le DISREN intervient au moment du dépôt du préavis de réalisation, et ceci tout simplement afin d'en connaître le prix exact. Ils intègrent un membre du CODIR du Conseil régional, dans le comité de pilotage dès l'obtention du crédit de réalisation, comme ce fut le cas, par exemple, à l'Usine à gaz. Et dans le cas précis, il semble qu'il serait encore plus difficile de demander au Conseil régional de se positionner sur un montant à ce stade du projet, alors que la Municipalité ne demande qu'un crédit d'études pour aller jusqu'au permis de construire, afin de limiter les risques, mais surtout pour aller chercher de l'argent auprès des privés ou aides de fondations. Dès lors, il se demande sur quels critères justifier un montant à faire payer par le Conseil régional. Un pourcentage, un forfait ou une autre solution ? Et surtout, quel montant demander ? Par exemple, sur les CHF 42 millions évoqués dans le préavis, s'il y a CHF 12 millions de subventions privées, est-ce qu'on va demander un montant à la région sur les CHF 42 millions, quitte à éventuellement rétrocéder, ou est-ce qu'on demande un acompte ? C'est la vraie question, finalement, de ce projet, qui n'est pas tout à fait dans les normes, puisqu'ils vont revenir avec un préavis pour finir les études dès l'obtention du permis de construire. Et là, il pense que M. le Syndic, qui est aussi Président de la Fondation, expliquera bien mieux pourquoi ils ont fait cette demande. Enfin, il termine par dire que, pour celles et ceux qui font partie du Conseil régional, ils comprendront dès lors la difficulté du CODIR à présenter un tel préavis avec des chiffres aussi incertains et aux Délégués à le voter.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADÈS souhaite répondre à la question soulevée par M. Bernard Ueltschi, à savoir à qui profite ce projet. Il a opposé les visiteurs et visiteuses nyonnais aux visiteurs provenant de l'extérieur de la commune. Il ne dispose pas de données précises concernant l'origine géographique de la fréquentation du musée. En revanche, il peut affirmer que le Musée du Léman est largement fréquenté par la population nyonnaise. De nombreuses classes des écoles de la région visitent régulièrement les expositions et un public fidèle assiste aux vernissages ainsi qu'aux différentes manifestations organisées par le musée. Il existe un véritable public local qui fréquente régulièrement les trois musées de la Ville.

Par ailleurs, la fréquentation ne cesse de progresser. Le Musée du Léman a récemment accueilli son millionième visiteur, en l'occurrence une visiteuse, ce qui témoigne de son attractivité croissante. Cette évolution s'explique notamment par la capacité du musée à renouveler son offre. Les visiteurs reviennent lorsqu'ils découvrent de nouvelles expositions, des espaces d'exposition adaptés, des activités de médiation culturelle variées, mais aussi des infrastructures complémentaires, telles qu'un restaurant ou un auditoire permettant l'organisation de conférences. Tous ces éléments sont précisément prévus dans le projet.

L'un des principaux atouts du futur musée sera bien entendu la possibilité d'exposer des embarcations entières du Léman. Ceux qui ont assisté à la parade de la CGN ont pu constater l'engouement suscité par ce patrimoine naval. Cet aspect représentera un attrait majeur. Toutefois, le projet ne se limite pas à cet élément : il permettra également de disposer de nouveaux espaces d'exposition, de renouveler plus facilement les collections présentées au public et d'accueillir des expositions d'envergure nationale.

Au-delà des bénéfices pour la population nyonnaise, il est également dans l'intérêt de la Ville d'attirer des visiteurs extérieurs. Le Musée du Léman accueille actuellement environ 25'000 visiteurs par année. Ces personnes ne se rendent pas uniquement au musée : elles fréquentent également les quais, les commerces, les cafés et les restaurants de la ville, contribuant ainsi à la vitalité économique du quartier de Rive et de Nyon dans son ensemble. Si le Musée du Léman n'existait pas aujourd'hui et qu'un appel à candidatures était lancé à l'échelle de la Suisse romande et de la France voisine pour accueillir l'unique musée consacré au Léman, il ne fait aucun doute que de nombreuses collectivités souhaiteraient accueillir une telle institution. Nyon a eu la chance de bénéficier de l'engagement de pionnières et de pionniers qui, à titre bénévole et sans qu'il s'agisse initialement d'un projet municipal, ont créé un musée consacré au Léman, à son environnement, à son patrimoine naval et à son histoire.

Après de nombreuses années d'existence, ce musée est désormais à l'étroit. Nous avons la chance de disposer d'une institution reconnue, mais aussi l'opportunité exceptionnelle de la développer afin de la rendre encore plus attractive. Les nouveaux espaces permettront d'accueillir davantage de visiteurs, qu'ils soient nyonnais ou non. Au-delà de sa dimension culturelle, ce projet représente également un enjeu économique important pour notre ville, en soutenant l'activité de nos commerces et en renforçant l'attractivité touristique de Nyon.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT donne quelques compléments d'information. Il rappelle que l'amphithéâtre a été découvert en 1996 et un projet sera présenté dans quelques mois. La Fondation du Musée du Léman a été créée en 2013. Il y a eu un projet en 2014 lors duquel ils avaient des assurances d'un financement pour à peu près CHF 15 millions pour autant que le permis de construire soit délivré. Il y a eu des recours jusqu'au Tribunal fédéral. La procédure a duré six ans. La Fondation a supporté CHF 600'000.- de frais du report de cette procédure. Aucun mécène, aucune entreprise, même la Loterie, ne va financer un projet qui n'a pas un permis de construire. C'est une illusion d'imaginer ça. La Loterie avait donné un accord de principe pour CHF 5 millions, mais à condition d'avoir le permis de construire, la Loterie ne finance pas des études. Mais ils avaient quand même trouvé CHF 2,5 millions pour financer des études grâce à des mécènes. Et là, il parle en tant que Président de la Fondation. Il rappelle qu'il est président ad personam et qu'il va rester président de la Fondation pour poursuivre les recherches pour le financement du Musée du Léman. Il est également président, ad personam, de la Fondation pour le Musée romain. Ils ont des espoirs d'avoir un financement partiel pour l'amphithéâtre. Toutefois, les mécènes qui donnent de l'argent pour l'amphithéâtre ne vont pas le donner au Musée du Léman si l'amphithéâtre est refusé. Et si le Musée du Léman est refusé, ces mêmes mécènes ne donneront pas de l'argent à l'amphithéâtre. Donc oui, il faut un signal fort du Conseil pour que des mécènes et des gens qui ont envie de participer au financement s'investissent. Sinon, c'est sûr qu'il n'y a pas de chance.

Si on regarde les 50 dernières années, il pense que les investissements qu'on regrette, sont ceux qui n'ont pas été faits. Il n'a pas le sentiment de regretter, aujourd'hui, des investissements qui ont été faits. Les 15 dernières années, il y a eu CHF 450 millions d'investissements. Le 55% a été financé grâce à la marge d'autofinancement. Certes, il y a eu une augmentation de la dette. Pourquoi ? Parce que quand il a été question de toucher la fiscalité, le sujet était clair, on ne touche pas les impôts. Ils ont financé CHF 450 millions d'investissements sans toucher la fiscalité. Les investissements qui ont été faits, personne ne les regrette. Ou alors il faudrait lui établir une liste des investissements faits dans les 15 dernières années qu'on regrette. On regrette, par contre, des occasions manquées. Le terrain de Colovray, qui est juste à côté de la piscine de Nyon, a été proposé une fois à CHF 3 millions, une fois à CHF 4,5 millions. La Municipalité de l'époque n'a pas voulu. Aujourd'hui, il vaut au moins CHF 30 millions. La Petite Prairie a été proposée à ce Conseil pour CHF 30 millions. Aujourd'hui, il en vaut au moins CHF 39 millions. En tout cas, c'est le montant de la transaction qui a été faite quelques mois après que le Conseil ait refusé.

Au niveau de la notoriété de la ville, il fait remarquer que la notoriété est importante. Pourquoi faire rayonner notre ville, c'est important ? Parce que ça génère des retombées économiques importantes. Quand on a une attraction forte, on peut penser à beaucoup de villes. Qu'est-ce qui marque une ville ? Lucerne, c'est le Musée des transports. Bilbao, ce n'est pas que son stade de foot. Il y a Le musée Guggenheim. Dans beaucoup d'endroits, un élément majeur qui va inciter des gens à faire un séjour, c'est un musée. À Nyon, on a la chance d'en avoir trois. Et si on a une augmentation du nombre de nuitées, on a une augmentation du nombre de touristes qui viennent à Nyon. Il pense que ce sont des éléments importants. En résumé, il faut un signal fort, il faut avoir le courage de dire oui à l'avenir, avoir confiance dans l'avenir. Il ne faut pas dire que les caisses sont vides, ce n'est pas vrai. Les caisses ne sont pas vides, il y a une marge d'autofinancement du dernier exercice de CHF 16 millions. Il y a un plafond d'endettement qui est bientôt atteint, certes, il devrait être relevé, mais il ne faut pas dire que les caisses sont vides. Et puis, des priorités, bien sûr qu'il faudra en faire, mais le Musée du Léman, c'est une priorité.

M. Michael SAUERLAENDER, pour être mauvaise langue, se réjouit de l'ouverture prochaine du musée de la dette à Nyon. Plus sérieusement, il remercie MM. les Municipaux et M. le Syndic qui confirment ce qu'il disait. Il faudrait être plus ambitieux avec l'objectif de mécénat et fonds privés à cause de ce magnifique rayonnement du potentiel de ce projet. Il incite la future Municipalité à essayer de faire mieux que CHF 13 millions. L'habitant de Nyon les remercie.

Pour M. Alexander FEDERAU, beaucoup de choses ont déjà été dites, et sans doute mieux que ce qu'il aurait dit, par la Municipalité sur le rayonnement culturel, sur les retombées en termes de tourisme. Il rappelle que l'on parle que d'un crédit d'études et non de réalisation. Cela a été dit, si l'on veut obtenir des financements, il faut voter ce crédit pour permettre à la Municipalité de trouver des financements privés. Une chose n'a pas été évoquée c'est la dimension de faire un centre de compétence de recherches sur le lac et la dimension de recherches qui s'y trouve. Il trouve intéressant que la ville de Nyon ait cette ambition de faire de la recherche sur le lac et sur l'eau. Rien que pour cela c'est un sujet intéressant.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Etant donné que le rapport de minorité propose le refus des points 1 et 2, Mme la Présidente propose l'amendement de la suppression de ces points du préavis.

Au vote, le Conseil refuse l'amendement par 51 non, 30 oui et 4 abstentions (*votes en annexe*)

Au vote, le Conseil décide par 60 oui, 23 non et 4 abstentions (*votes en annexe*) :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 3'155'000.- TTC pour financer la suite des études de l'extension du Musée du Léman et la transformation de l'édifice du Musée actuel ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.- TTC pour financer des travaux de consolidation à prévoir sur la dépendance du Lazaret ;
4. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans ;
5. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 120'000.- TTC pour financer la réfection partielle des aquariums existants ;
6. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans.

8. **Rapport de commission – Rapport-préavis N° 2025/216**
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sacha Vuadens et consorts intitulé « Écoutons le Conseil communal : étudiez l'encouragement de l'utilisation des transports publics en Ville de Nyon » - Demande d'un crédit de CHF 34'000.– TTC pour financer la mise en place de carnets 10 tickets avec tarifs préférentiels pour juniors et seniors – Demande d'un crédit de fonctionnement de CHF 320'000.– TTC pour financer l'augmentation de la cadence des lignes urbaines 803 et 804 – Demande d'un crédit de CHF 45'000.– TTC pour financer un renforcement de l'offre estivale de la ligne 803 pour l'été 2026.

Rapporteur : M. Michael SAUERLAENDER

Etant donné qu'il y avait un délai pour rapporter dont la commission n'avait pas connaissance, la phase test d'augmentation de la cadence au ¼ d'heure les dimanches d'été 2026 ne peut être réalisée. Il est donc nécessaire de supprimer les points 2 et 3 des conclusions du préavis.

Amendement :

Suppression des points 2 et 3 d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 45'000. – TTC pour financer la mise en place d'une phase test d'augmentation de la cadence au ¼ d'heure les dimanches d'été au moyen d'une navette 803 en juin, juillet et août 2026 ;

Les autres points restent inchangés.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté par 70 oui et 13 abstentions.

La discussion sur le préavis est ouverte.

M. Pierre PATELLI remercie la Municipalité et la commission pour leur travail. Il pense que c'est une avancée d'avoir ces mesures disponibles. Il revient sur l'analyse de la gratuité à Genève. Il a l'impression que laisser une année à une politique publique pour évaluer son impact est peut-être un peu rapide. Il a l'impression que dès qu'on essaie la gratuité, il faut des résultats après une année, alors que la mise en place d'une politique publique prend du temps, les habitudes doivent changer avec des ajustements. On peut essayer d'étudier cette gratuité et voir les erreurs qui ont été faites à Genève et comment faire pour, dans le futur, pouvoir offrir ce genre de services aux jeunes et aux seniors.

M. Pierre GIRARD fait remarquer que, pour 2027, la Municipalité propose d'augmenter la cadence des lignes 803 et 804 au ¼ d'heure le samedi et à la 1/2 heure le dimanche. Il s'est basé sur les horaires actuels, le nombre de samedis et de dimanches et jours fériés en 2027 cela représentera 6524 courses supplémentaires pour cette année-là. Il a le détail de ses calculs à disposition si l'un ou l'autre a des doutes sur les chiffres annoncés. Dans son préavis la Municipalité estime une augmentation possible de 40'000 passagers/année grâce à cette mesure, chiffre qu'il estime quelque peu surestimé. En se basant sur les chiffres qui sont donnés, on arrive par rapport au nombre de trajets (6524) et au nombre de passagers annoncés à une moyenne de 6 passagers par trajet ou encore à une subvention de CHF 8.- par passager. Les comptes des dernières années sont largement déficitaires, le budget 2026 est dans la même veine que les comptes et on propose de continuer d'organiser des dépenses supplémentaires. Il y a des dépenses indispensables et d'autres qui ne le sont pas. Il pense que celle-ci fait partie de la deuxième catégorie. Il rappelle qu'il s'agit d'une dépense pérenne qui reviendra chaque année au budget et dans les comptes.

Au vu des chiffres énumérés, soit 6524 courses supplémentaires avec des bus qui roulent à l'essence, 6 passagers par course, coût pour les finances, CHF 8.- par passager. Il propose donc l'amendement suivant pour faire preuve de bon sens :

Le point 5 des décisions «de prendre acte que la Municipalité inscrira aux budgets 2027 et suivants un montant de CHF 320'000.- TTC sur le compte no 615.3657.00 – Bus TPN pour financer l'augmentation des cadences sur les lignes 803 et 804 ls week-ends et pérenniser la navette estivale » est supprimé.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Sacha VUADENS fait remarquer que, si on enlève un crédit d'études car le rapport est rendu trop tard, il s'avère que la commission a eu tous les chiffres. M. Girard a ses calculs, mais il est persuadé que son commissaire aura pu répondre à une partie de ses questions. Il est vrai que la commission s'est réunie il y a déjà un certain temps et il peut y avoir un peu de latence. Toute la commission était persuadée de la demande et il regrette que Mme Faraut ne soit pas présente car, s'il a souvent dit tout le mal qu'il pensait de ses préavis, celui-ci est vraiment excellent. Ils ont raté la phase test, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain pour autant. Ils ont eu, lors de la commission, des professionnels aguerris qui ont pu les convaincre et répondre à leurs questions. Il propose de refuser l'amendement proposé.

Mme Doris ULDRY demande s'il est certain que les changements pourront être faits au mois décembre. Si tel n'est pas le cas, cela sera reporté d'une année et ils auront l'occasion d'en rediscuter.

M. Jacky COLOMB a une question sur le taux de couverture qui permet d'obtenir une subvention. Sauf erreur de sa part, il doit être de 30% et il est actuellement de 28%. Si on fait encore une opération comme celle-ci, le taux va encore descendre plutôt que de consolider la rentabilité qui est demandée. Il faut bien réfléchir si l'on n'est pas en train de creuser un trou qui va empêcher d'obtenir la subvention.

Mme Valérie MAUSNER LEGER ne veut pas prendre la place de Mme la Municipale, mais les questions de MM. Girard et Colomb ont été posées en séance de commission. Deux points les ont rassurés. D'abord, chaque fois que quelqu'un monte ou descend du bus, il y a un comptage systématique et exhaustif. Cela signifie que, si les week-ends la fréquentation n'est pas au rendez-vous, la Municipalité aura tous les éléments pour le mesurer et réagir. La question du taux d'autofinancement, qui est une vraie question, car si l'on fait circuler des bus vides, on n'a plus les financements cantonaux et fédéraux. Tout doit alors être financé par la ville. La Municipalité et ses services sont très regardant sur ces points pour bien monitorer les remplissages des bus et les éléments de mesure sont présents. On peut être optimiste pour aller de l'avant avec ces nouvelles fréquences, car, en cas d'erreur, on peut faire machine arrière. Cela a été bien exposé lors de la commission.

Mme Laure DAMTSAS remercie Mme Mausner Leger pour ses réponses très claires, en l'absence de Mme la Municipale.

M. Michael SAUERLAENDER précise quelques points. La commission a été surprise par la transparence des calculs avec l'expert. Ils ont chiffré les impacts d'augmentation, de diminution, des impacts au ¼ d'heure avec Prangins, tout ce report pour être proches des 30%. Comme ils l'ont intégré dans le rapport, cela sera revu à la baisse si cela ne fonctionne pas ou à la hausse si nécessaire. Le vœu de la commission est d'aller de l'avant avec cette étude. Concernant la gratuité des transports, il précise que c'est la ville de Genève qui rembourse et non les transports publics et cela coûte très cher. Cela fait deux ans que cela existe et de nombreuses personnes prennent l'abonnement sans l'utiliser plus qu'une ou deux fois. Il y a d'autres moyens de favoriser le report modal. Ils ont été surpris de voir que cette initiative qui peut sembler incitative, un cadeau gratuit, ne fonctionne pas aussi efficacement que rêvé.

M. le Municipal Pierre WAHLEN, en l'absence de Mme Faraut, donne quelques informations au sujet de l'amendement. La somme de CHF 320'000.- est effectivement une somme, mais il rappelle que la maison des sports de Colovray ouvrira dans quelques semaines. Les parkings sont ce qu'ils sont dans la zone et seront utilisés le week-end pour les manifestations. Cela paraît une évidence à la Municipalité de renforcer l'accès à Colovray. Il rappelle que le Conseil a accepté que le parking soit payant dans la zone, qu'il rapportera de l'argent dans les caisses,

ce qui permettra de financer les bus. Faire circuler des voitures coûte également. Il rappelle que la Municipalité a renoncé à la route de contournement ce qui représente des millions économisés. Tout ceci est à mettre dans une balance. Le passage des bus au ¼ d'heure a permis d'augmenter la fréquentation de manière extraordinaire. L'enjeu est là et la Municipalité invite le Conseil à refuser cet amendement pour éviter de se retrouver dans une situation ingérable sans les bus.

M. Pierre GIRARD a bien entendu les arguments, mais il rappelle que le but de ce point 5 est également de passer à la demi-heure le dimanche. Il ne faut pas lui raconter que du monde prend le bus le dimanche.

M. Jacky COLOMB demande si les changements ne devraient pas avoir déjà été déposés pour entrer en vigueur en 2027.

Mme Laetitia HEDIGER signale que, n'ayant pas le permis de conduire, elle profite des bus TPN et les prendra sûrement plus avec une autre cadence, particulièrement le dimanche.

M. le Municipal Pierre WAHLEN confirme que si décision est prise ce soir cela sera bien inscrit à l'horaire 2027.

Mme Mary Ellen CHATWIN prend le bus le dimanche et beaucoup de personnes âgées attendent le bus pour aller à l'église. Les personnes se plaignent du manque de fréquence. Elle trouve qu'il y a une discrimination d'âge.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est refusé par 73 non et 11 oui.

La discussion sur le préavis est ouverte.

M. Sacha VUADENS remercie la Municipalité pour la qualité et la transparence de son travail, mais également parce qu'il est rare que les commissaires de tous partis aient pu s'entendre sur ce sujet important. Il a été prouvé par des études que le levier principal pour faire progresser durablement les transports publics est l'offre, la fréquence, la lisibilité, la fiabilité. Le renforcement des cadences le week-end et la navette estivale vers Colovray sont une vraie avancée pour le climat. Les socialistes tiennent à une seconde dimension, sociale, car il faut distinguer la cadence du tarif accessible. C'est une question de pouvoir d'achat et d'égalité d'accès à la mobilité. C'est pourquoi ils tiennent aux mesures ciblées pour les jeunes et les aînés et au vœu d'un billet à CHF 1.50 pour ces catégories. Les transports publics sont un service à la population et pas une marchandise réservée à ceux qui peuvent se l'offrir. Ils n'étaient pas d'accord sur tout, la gratuité a fait débat, mais ils ont trouvé, ensemble, un chemin pragmatique et ambitieux. C'est ainsi que ce Conseil est le plus utile lorsqu'il construit ensemble. Le PS soutiendra le préavis et sera attentif à la réalisation du vœu.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 77 oui, 7 non et 1 abstention :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2025/216 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sacha Vuadens et consorts intitulé « Écoutons le Conseil communal : étudiez l'encouragement de l'utilisation des transports publics en Ville de Nyon » ;
- ~~2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 45'000. TTC pour financer la mise en place d'une phase test d'augmentation de la cadence au ¼ d'heure les dimanches d'été au moyen d'une navette 803 en juin, juillet et août 2026 ;~~
- ~~3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9142.20 — Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 10 ans ;~~

4. de prendre acte d'un dépassement non compensé de CHF 34'000.– sur le compte N° 615.3652.00 – *Subventions mesures mobilité* sur l'exercice 2026 pour financer la mise en place de tarifs préférentiels pour les juniors et seniors sur l'achat de carnet de 10 tickets de bus et que la Municipalité inscrira ce montant aux budgets 2027 et suivants ;
5. de prendre acte que la Municipalité inscrira aux budgets 2027 et suivants un montant de CHF 320'000.– TTC sur le compte N° 615.3657.00 – *Bus TPN* pour financer l'augmentation des cadences sur les lignes 803 et 804 les week-ends et pérenniser la navette estivale.

9. Rapport de commission – Préavis N° 2025/218

Création de trois jardins potagers sur parcelles privées à La Levratte, au Reposoir et à Précossy - Demande d'un crédit de réalisation de CHF 68'000.– TTC, sous déduction d'un soutien de CHF 40'000.– - Demande de crédit d'études de CHF 26'000.– TTC – Demande d'un budget de fonctionnement de CHF 8'000.– TTC.

Rapporteuse : Mme Alexia SEGUY

Le rapport propose de modifier les montants du point 1 des conclusions pour le jardin potager de La Levratte par l'amendement suivant :

1. d'accorder à la Municipalité, un crédit de réalisation de CHF 78'000.- TTC pour financer le jardin potager de La Levratte, sous déduction de la participation de La Foncière VD & Investissements Fonciers et de Realstone SA de CHF 50'000.- ;

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Pierre PATELLI se récusé sur le sujet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté par 75 oui et 4 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 80 oui et 3 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de réalisation de CHF 78'000.- TTC pour financer le jardin potager de La Levratte, sous déduction de la participation de La Foncière VD & Investissements Fonciers et de Realstone SA de CHF 50'000.- ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 26'000.– TTC pour financer les projets de jardins potagers du Reposoir et de Précossy ;
4. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans ;
5. de prendre acte d'un dépassement de CHF 8'000.– TTC sur le compte N° 440.3185.02 – *Mandat gestion des potagers* sur l'exercice 2026 pour financer la gestion des potagers, et de prendre acte que la Municipalité inscrira ce montant aux budgets 2027 et suivants, partiellement compensé par des recettes supplémentaires liées aux cotisations sur le compte N° 440.4390.01 – *Recettes potagers*.

10. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 2026/222
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Patelli et consorts intitulé « Lutter pour la fin du sans-abrisme : un défi régional et intercommunal ».

Rapportrice : Mme Nina EGGERT

La discussion est ouverte.

M. Guillaume BLANC fait partie des deux personnes qui ont refusé de prendre acte de la réponse de la Municipalité et qui ont refusé de signer le rapport de la commission. Ils étaient deux Verts en l'occurrence. Il y a deux raisons principales qui les ont conduits à refuser aujourd'hui d'accepter cette réponse. C'était, premièrement, parce qu'ils considèrent que la réponse ne répond pas au postulat de M. Patelli. Il demandait d'étudier la création d'une plateforme. Or là, on écarte complètement la création de la plateforme en disant qu'il s'agit d'une prérogative cantonale. Ils ne sont pas d'accord avec ça. Ils trouvent qu'il est possible, également, de travailler au niveau local et faire plus. C'est la première raison pour laquelle ils ne peuvent l'accepter. La deuxième raison, et il rebondit sur ce qu'il disait avant quant au fait de faire plus, bien qu'ils saluent tous les efforts qui ont été faits à Nyon jusqu'à aujourd'hui pour venir en aide aux sans-abris, notamment la création du Phare et par le passé l'utilisation des abris PC pour essayer d'héberger les sans-abris en période de besoin, ils trouvent qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas assez de démarches qui sont entreprises pour aider ces personnes. Il est indiqué, aujourd'hui, qu'il y a un taux de 79% d'occupation dans le Phare. Alors que, juste à titre indicatif pour ceux qui pensent qu'il reste de la place, ce n'est pas le cas. Il y a de la place quand les mois sont cléments, comme maintenant, mais en hiver et en automne, il n'y a pas de place. Quand il fait froid, il n'y a plus de place. Concrètement, ce chiffre se traduit assez simplement. On a logé 207 personnes en 2024 et on n'a pas pu en loger 350. Cela signifie qu'au total, on a logé 37% des personnes qui nécessitaient de l'aide au Phare. Selon eux, c'est largement insuffisant. Ils trouvent que l'utilisation de l'abri PC était une bonne initiative et dommage qu'aujourd'hui, ce ne soit plus le cas. Effectivement, la tentative a été faite il y a 12 ans. Peut-être qu'il y a 12 ans, il n'y avait pas assez de demandes pour maintenir les abris PC ouverts à cet effet. Toutefois, en 12 ans, la population de Nyon a grandi de 4'500 personnes. Il leur apparaît donc qu'il serait nécessaire de réévaluer l'utilisation des abris PC. Pour conclure, il pense simplement qu'on parle quand même de personnes qui sont en situation de grande détresse, qui n'ont plus rien, plus d'amis, plus de famille, plus de logement, et pas de quoi se payer un hôtel non plus. Ce ne sont pas des personnes qui vont se loger au Phare parce qu'elles trouvent que c'est sympathique ou parce que ce n'est pas cher et que ça dépanne. On parle littéralement de personnes qui sont dans des situations extrêmes. Pour eux, accepter la réponse de la Municipalité telle quelle, c'est également accepter la misère extrême de ces personnes. Et ils sont plusieurs à penser chez les Verts, effectivement, que ce n'est pas acceptable. Pour ces raisons, il espère sincèrement que d'autres personnes, indépendamment de leur affiliation politique, se joindront à eux en refusant de prendre acte de la réponse, non pas parce que ça aura un quelconque effet, il est conscient que ça n'aura pas vraiment un effet de refuser cela, mais juste par principe, pour affirmer qu'ils souhaitent faire un peu plus pour ceux qui en ont littéralement le moins.

Mme Jeanne KAMBER, la deuxième personne qui n'a pas signé le rapport, est naturellement d'accord avec les propos de son collègue. Elle refuse de croire qu'on ne peut pas faire une meilleure communication et avoir une meilleure coordination entre communes. On vit dans un monde ultra-connecté et on assiste à des personnes sans abri qui vont aller de communes en communes pour chercher une place, sans vraiment savoir s'il y en a une. Tout le monde reconnaît qu'il y a un problème et elle est convaincue que Nyon peut être plus moteur pour rechercher une solution. Pour sa part, 350 refus et la possibilité en dernier recours de dormir dans une cellule de prison ne la convainc guère. Elle pense que Nyon peut faire beaucoup mieux et invite le Conseil à refuser le rapport-préavis.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ entend bien qu'il manque de places et croit l'avoir dit lors de la commission. La Municipalité est d'accord, même si elle n'a pas les mêmes chiffres. La problématique est que la ville continue, l'Association régionale d'action sociale (ARAS) continue à faire du lobbying, à demander au Canton de faire son travail et augmenter le nombre de places d'accueil. Elle pense que ce n'est pas un bon signal à donner au Canton qu'au

moment où ils ne font pas leur travail, c'est la ville qui prend le relais et qui paie à sa place. Elle pense qu'il y a quand même quelque chose à faire. Elle a appris que le thème était thématiqué au Grand Conseil, que des demandes d'aller dans ce sens ont été faites. Des articles récents mentionnent un manque de places à Lausanne. Elle a dit que la Municipalité et l'ARAS font du lobbying et il y a possibilité de la part du Conseil d'en faire de même. Ce n'est pas en prenant la place du Canton, ce n'est pas en refusant un préavis que l'on fait du lobbying. Pour en faire, il y a la possibilité d'écrire au Canton au nom du Conseil, mais refuser le préavis ne va rien changer et ne va aider en rien à améliorer la situation. Elle trouve cela un peu dommage.

M. Pierre PATELLI la remercie pour sa réponse et pense que l'on ne doit pas le voir en opposition au travail de la Municipalité et de la ville de Nyon. Il pense que la ville fait plus que son travail, mais il faut rappeler que c'est le travail du Canton et de la responsabilité cantonale. La proposition d'avoir un groupe de villes pour augmenter la pression fait partie du jeu politique. Quand le Canton n'effectue pas son travail, c'est aux villes de rappeler les principes élémentaires sur lesquels tous devraient se baser. Il va dans le sens de ses camarades verts qui disent qu'on ne peut pas tolérer, dans une société aussi riche que la nôtre, que des gens finissent à la rue. La ville de Nyon en est un peu préservée, c'est pire à Lausanne. Face à cette injustice, il faut réagir. S'il refuse la réponse de la Municipalité, c'est qu'il pense que politiquement il est possible d'augmenter la pression et il pense que plusieurs villes sont prêtes à augmenter cette pression. Si cela doit passer par les villes, comme d'autres choses très grandes qui ont été faites en Suisse par les villes, il y a moyen d'exercer une pression politique coordonnée entre différents groupements pour que cette situation se règle.

Mme Laure DAMTSAS entend bien et est d'accord avec M. Patelli. Elle demande qui a le dicastère au niveau cantonal. Il s'agit de M. Nordmann.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ rappelle que refuser le préavis ne fait passer aucun message au Canton. Elle est d'accord qu'on peut faire plus. Il existe des unions, comme l'UCV et les villes qui sont déjà réunies qui sont des moyens de pression. Si le Conseil veut faire pression, il faut utiliser la résolution ou le courrier au Canton, via le Bureau. Refuser le préavis ne va rien changer et c'est bien dommage.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 55 oui, 19 non et 9 abstentions :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2026/222 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Patelli et consorts intitulé « Lutter pour la fin du sans-abrisme : un défi régional et intercommunal ».

**11. Rapport de commission – Préavis N° 2026/224
Centre de Polices – Demande d'un crédit d'investissement complémentaire de CHF 725'300.– TTC pour couvrir les hausses légales sur les prix de la construction.**

Rapporteur : M. Marius DISERENS

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 725'300.– TTC pour couvrir les hausses légales sur les prix de la construction du Centre de Polices ;
2. d'intégrer ce montant en complément du crédit d'investissement accordé par le préavis N° 215/2020. Le crédit cumulé sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans.

**12. *Rapport de commission – Préavis N° 2026/225
Règlement communal relatif au fonds Cartolacôte.***

Rapportrice : Mme Ilithya GENNAI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

S'agissant d'un Règlement, la discussion sur celui-ci est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le Règlement est considéré comme accepté.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'approuver le Règlement communal relatif au fonds Cartolacôte ;
2. de charger la Municipalité de transmettre le règlement au Département cantonal de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) en vue de son approbation.

**13. *Rapports de commission (COFIN/COGES) – Préavis N° 2026/235
Comptes communaux et gestion de l'exercice 2025 – Résultat : - CHF 4'312'509.-***

Rapportrice pour la COGES : Mme Marina ALBERTI

Mme la Présidente précise qu'il y aura d'abord une discussion générale sur ce rapport, puis l'examen et le vote chapitre par chapitre.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente passe à la discussion chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

Conseil communal

pages 7 à 15

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Municipalité

pages 17 à 18

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Administration générale

pages 21 à 41

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Architecture

pages 43 à 65

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Cohésion sociale

pages 67 à 81

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Culture **pages 83 à 101**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Environnement **pages 103 à 117**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Finances **pages 119 à 122**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Services industriels **pages 125 à 143**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Infrastructures **pages 145 à 161**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Ressources humaines **pages 163 à 173**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Sports, manifestations et maintenance **pages 175 à 188**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Territoire **pages 191 à 202**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Affaires régionales et
Associations intercommunales** **pages 205 à 215**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

La discussion générale finale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente remercie la commission de gestion pour son travail et passe au vote du point 1 des décisions.

Au vote, le Conseil décide par 79 oui et 1 abstention :

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2025 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Mme la Présidente passe au rapport de la COFIN.

Rapporteur de la COFIN : M. Marius DISERENS

Elle précise qu'il y aura d'abord une discussion générale sur ce rapport, puis l'examen et le vote chapitre par chapitre.

Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

La discussion générale est ouverte.

Mme Caroline BORDIER souhaite prendre la parole afin de justifier l'absence de sa signature du rapport de la COFIN. En effet, la situation financière de la commune est désormais mauvaise. Les dépenses sont en augmentation constante depuis le début de la législature et cela se termine en apothéose avec un probable dépassement du plafond d'endettement, pourtant fort généreux, voté il y a presque 5 ans. Gouverner c'est prévoir et prévoir, c'est envisager toutes les situations, mêmes les plus défavorables, au risque d'être déçu en bien, ce qui ne fait jamais de mal. Les investissements nécessaires comme les écoles, la piscine, le centre multisports, les infrastructures routières, personne ne les conteste, c'est le rôle de l'état, les tâches régaliennes par excellence. Elle se demande s'il était nécessaire de rénover La Maison pour en faire l'UAPE la plus chère du canton, elle n'en est pas convaincue. Au fil des comptes, elle se pose la question de la pertinence des dépenses non essentielles récemment proposées par la Municipalité et acceptées par le Conseil comme un budget participatif de CHF 100'000.- que personne ne demandait, comme des subventions diverses plus que généreuses comme le fleurissement des pelouses privées. Quant à la Municipalité, elle a dépensé CHF 385'000.- de crédits supplémentaires, sans décision du Conseil, les petits ruisseaux font les grandes rivières. La dette a coûté pour 2025 CHF 3.3 millions, malgré un taux particulièrement bas de moins de 1%. Elle rappelle que la dette est une charge incompressible qui, si elle n'est pas maîtrisée, devient un vrai fardeau pour l'état et par conséquent ses contribuables. Elle n'a pas signé ce rapport car il contient des tableaux qui n'ont pas été vus lors de la commission et elle ne cautionne pas cette façon de faire. Elle partage d'autres tableaux qui n'ont pas été vus lors de la commission non plus, où l'on voit les effets de la gestion faite durant ces cinq années par un Exécutif de gauche approuvé par un Conseil à majorité rose-verte. Sur le premier tableau, l'endettement total passe de CHF 150 millions en 2009 à quasiment CHF 400 million aujourd'hui. Pour l'endettement net, c'est quasiment pareil. On passe de CHF 100 millions en 2009 à CHF 280 millions. La courbe ne bouge pas beaucoup durant le Covid. Pour les revenus et charges de fonctionnement, on constate que les revenus progressent bien, donc ce n'est pas le problème. Elle se réjouit du Conseil renouvelé qui pourra tenir tête aux propositions dispendieuses de l'Exécutif et saura, elle l'espère, redresser la barre de l'endettement afin de sortir de la spirale dans laquelle ils sont aujourd'hui. Il faudra s'en souvenir lors du vote du plafond d'endettement et accepter uniquement un chiffre raisonnable. Le Conseil saura, elle en est sûre, avoir la sagesse de ne pas vouloir faire vivre Nyon cinq années de plus au-dessus de ses moyens, car les moyens sont tout à fait confortables, fort heureusement. La dette est un piège quand elle est utilisée pour acheter des biens consommables, elle doit être gardée uniquement pour des infrastructures lourdes et pas pour financer le ménage courant. Elle rappelle encore que l'autofinancement est négatif pour 2026 et c'est une catastrophe de devoir s'endetter pour financer le ménage courant.

Mme Laure DAMTSAS a lu avec attention le passage de la page 6 du rapport évoquant la réalité financière et laissant entendre, qu'à terme, l'équilibre financier pourrait nécessiter une augmentation d'impôts de 4 points. Cette affirmation n'a pas été démontrée dans le rapport et elle tient à le souligner. A sa connaissance, la COFIN ne présente aucun calcul détaillé permettant d'établir un lien entre la situation actuelle et la nécessité d'une telle hausse fiscale. L'impact réel d'une augmentation de quatre points, d'ailleurs pourquoi pas trois ou deux, reste de l'hypothèse, puisqu'aucune démonstration fondée sur les comptes de la ville n'a été présentée. Le rapport propose un tableau comparatif avec des villes de taille similaire. Cet argument lui paraît peu pertinent. Il repose davantage sur une approche idéologique que d'une analyse de la réalité régionale. Les habitants choisissent avant tout leur lieu de résidence en fonction de leur bassin de vie, là où ils travaillent, où les enfants vont à l'école et construisent leur quotidien. Pour Nyon, la comparaison pertinente n'est pas Vevey, ni Renens, mais les communes voisines dans la région. A titre d'exemple, Coppet affiche un coefficient d'impôts de 57 points contre 61 à Nyon. Pour une famille avec deux enfants et un revenu de CHF 150'000.- exemple donné à la page 6, cela représente plusieurs centaines de francs de différence chaque

année. Les Nyonnaises et Nyonnais sont déjà confrontés à une accumulation de charges. Dès lors le meilleur moyen d'assurer la pérennité des finances n'est pas d'augmenter continuellement les recettes par les impôts, mais de maîtriser l'évolution des dépenses. C'est d'ailleurs sur ce point qu'elle aurait aimé trouver une analyse plus approfondie dans le rapport. Il aurait été particulièrement intéressant de voir comment les charges de la ville ont évolué au cours de la législature et de comparer cette évolution avec celle des revenus fiscaux. C'est là que se situe le véritable enjeu de la stabilité financière. Peut-être faudra-t-il expliquer aux contribuables qu'une augmentation d'impôts est nécessaire pour financer les ambitions de la Municipalité. Elle avoue être curieuse de voir comment un tel argument sera accueilli devant le peuple.

M. Bernard UELTSCHI, à la lecture du rapport, remercie M. Diserens pour la clarté et pour la facilité de lecture. Cependant, il rejoint Mme Damtsas, et a également été interpellé par la page 6 qui mentionne l'impact d'une hausse possible de 4 points d'impôts, mais également par le tableau comparatif. Ce qui le gêne est de mettre des valeurs de taux d'imposition qui ne veulent pas dire grand-chose, car ils doivent être mis en rapport avec le coût du point d'impôt qui, à Nyon, est particulièrement élevé. Il a fait l'exercice pour comparaison. Pour Nyon avec 61 de points d'impôts cela représente des recettes fiscales de CHF 130 millions, ce qui est pas mal. Pour Montreux avec un point d'impôt de 65, les revenus sont de CHF 100 millions. Pour Yverdon, avec 75 points d'impôts cela représente un revenu de CHF 80 millions. Et Renens, avec 77 points d'impôts cela ne représente que CHF 55 millions de recettes fiscales. Il faut bien voir que ce tableau est trompeur puisque seulement le point d'impôt ne reflète pas grand-chose. Cela le gêne, car ce rapport des finances 2025 ne doit pas être un outil de propagande. Pour cette raison, il refusera les comptes 2025.

M. Sacha VUADENS fait remarquer à Mme Bordier que quand la flèche de l'endettement monte, elle a dit que c'était une majorité rose-verte en 2016 jusqu'en 2021. Elle n'était pas là, ne le sait peut-être pas, mais c'était une double majorité de droite. Cela dit, le Parti socialiste prend acte de ces comptes qui voient une nette amélioration du résultat de près de CHF 8 millions. Le résultat déficitaire, purement comptable, n'est pas une source de satisfaction. Mais le Conseil se doit de reconnaître qu'il est le résultat d'une co-construction entre la Municipalité qui gère son administration, qui pilote les finances de la commune et propose des projets, et le Conseil qui approuve les budgets, et surtout les projets, et donc consentit aux investissements. Au Parti socialiste, ils ont l'habitude de répéter que les investissements pour la population, et surtout pour sa frange la plus précaire, qui ne sont pas réalisés aujourd'hui, coûteront bien plus socialement et financièrement demain. Il est vrai que le plafond d'endettement approche. La Municipalité a toutefois les outils en main pour le piloter d'ici la fin de l'année. On peut se réjouir par ailleurs, que plusieurs projets, dont l'utilité directe pour la population et la rentabilité n'ont pas pu être démontrés, ont été refusés. Il pense évidemment, par exemple, au passage sud de l'Etraz que le PLR soutenait pour CHF 20 millions, qui n'est pas passé. Sa réalisation aurait grevé le budget et les investissements pour un service à la population jugé assez faible. Il ne faut pas oublier non plus que si le futur financier n'est pas rose pour les communes, c'est aussi qu'une majorité PLR du Conseil d'Etat a décidé de baisser les impôts de 5% au début d'année. Que ce même PLR se bat pour une diminution de 12% des impôts sur laquelle nous allons voter en septembre, et c'est le même qui, chez nous, se bat contre les hausses d'impôts nécessaires à maintenir les prestations et à développer des projets demandés par la population, ou simplement avoir l'opportunité de développer certaines politiques pour le bien de toutes et tous. Cette manière de faire, soit baisser les impôts pour contraindre à l'austérité, n'est évidemment pas de la politique, mais relève d'une action de pur comptable, sans prendre en compte les besoins de la population. Vu que le taux communal se rapporte au taux cantonal, la facture de ce cadeau aux plus aisés va péjorer les finances de la ville, mais également les personnes qui ont le plus besoin de ces prestations. S'il recommande d'accepter ces comptes, il tient à rappeler pour qui ils sont élus et pour quoi ils se battent. Il est d'accord avec Mme Bordier, la dette doit être faite pour investir dans l'essentiel. Il prend comme exemple un projet d'acquisition d'un terrain indévaluable, dont les intérêts seront couverts par le versement d'une rente pour créer des logements d'utilité publique lorsque le taux de vacances des logements nyonnais est de 0,3%, serve la population et améliore le foncier de la ville. Ça vaudrait le coup, non ? Ça tombe bien, il y en a un de ce type ce soir.

M. Pierre GIRARD souhaite répondre à Mme Damtsas par rapport au point d'impôt au sujet du Cossy. C'est lui qui a fait le calcul il y a 2 ou 3 ans. C'est une théorie qu'il tient depuis longtemps et qui a été reprise par certains. Le calcul était aussi précis que les 6524 courses supplémentaires de bus de son calcul précédent.

Mme Ariane SCHWAB HUG n'a pas très bien compris plus tôt. Mme Bordier parle d'une majorité rose-verte qui a créé ce déficit. Il lui semble que c'est ce Conseil qui, ces cinq dernières années, a voté tous les crédits et qui est actuellement de 50-50. Il lui semble qu'ils partagent collectivement la responsabilité des comptes communaux.

M. Michael SAUERLAENDER s'extasie devant l'éclairage qui a été fait ce soir.

M. Marius DISERENS s'adresse à ses collègues Mmes Bordier et Damtsas et M. Ueltschi. Au-delà du fait qu'ils ne soient pas d'accord sur le fond, il revient sur la forme et la manière de faire. Lors des deux derniers exercices, la COFIN avait une présidence PLR. Il n'a vu personne s'extasier ou s'offusquer de la présence de graphiques et autres tableaux qui n'avaient pas été vus en commission et qui sont sortis de la manche de son président, ce qu'il a lui-même reconnu en disant que c'était de bonne guerre. Ces tableaux ont été discutés en commission, les personnes membres de la COFIN auraient pu s'y opposer, cela n'a pas été fait au moment de la lecture du rapport ou de sa signature. Il rappelle qu'en page 6 il est indiqué que c'est pour « stimuler les futures discussions ». En l'occurrence la preuve en a été faite, cela a beaucoup stimulé les réflexions puisque nombre de travaux ont été faits pour nourrir les discussions. Mme Bordier a même pu bénéficier d'un écran géant alors qu'il a juste un rapport que peu de personnes ont lu en entier. Dans ces rapports et dans l'année écoulée, à chaque fois, le rapport de COFIN a toujours présenté tous les avis, la conclusion le fait. Il y mentionne des avis avec lesquels il n'est pas d'accord et d'autres avec lesquels il est d'accord. C'est le principe d'une présidence, de refléter tous les avis. Les chiffres mentionnés sont des observations et des faits. Il n'y a pas de jugement, il n'a jamais évalué et n'a pas dit qu'il fallait absolument augmenter, il s'agit d'une proposition pour donner une idée et, comme dit précédemment, stimuler les réflexions. Il tenait à préciser cette façon de procéder.

M. le Municipal Claude ULDRY prend pour la première fois en 15 ans la parole sur les comptes, mais ce sera aussi la dernière. Il est obligé de faire une correction technique pour ne pas partir sur un doute. Il signale à Mme Bordier, que la dette n'a jamais servi, en 20 ans de Municipalité, à financer le ménage courant. Dans le budget 2026, il est mentionné qu'éventuellement, il manquerait CHF 600'000.- de marge d'autofinancement. Jusqu'à maintenant, la dette n'a jamais servi à financer le ménage courant puisqu'il y a CHF 10 millions ou CHF 16 millions que l'on prenne les CHF 5 millions extraordinaires en 2025. Voilà pour la correction technique. Il ajoute une seule remarque. Comparer Coppet avec Nyon, 57-61, il ne s'y risquerait pas. Le Conseil a voté CHF 300'000.- pour les bus et il rappelle que Coppet ne paie pas CHF 1.- pour les bus urbains. Nyon a trois musées, mais si Coppet a bien un château, il ne comparerait pas Coppet avec Nyon.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES revient sur la page 6. Il regrette que le rapporteur n'ait pas mis ce que valait les points d'impôts. Il est vrai que cela fausse un peu et donne une orientation politique assez marquée. Il trouve que de rappeler ce que représente la valeur du point d'impôt à Nyon, c'est la raison pour laquelle il se bat pour ne pas accepter une augmentation d'impôt.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente passe à l'examen des comptes chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

1ère partie

**Comptes de fonctionnement des charges
et revenus par nature**

pages 4 à 7

2^{ème} partie

Comptes de fonctionnement par direction

Administration générale
Charges : CHF 30'604'972

pages 11 à 29
Revenus : CHF 4'798'440

Finances
Charges : CHF 56'499'081

pages 29 à 35
Revenus : CHF 150'079'382

Domaines et Bâtiments
Charges : CHF 18'032'508

pages 35 à 44
Revenus : CHF 7'979'480

Environnement
Charges : CHF 23'646'008

pages 44 à 54
Revenus : CHF 11'238'639

Instruction publique et Cultes
Charges : CHF 1'844'317

pages 54 à 59
Revenus : CHF 1'383'928

Police
Charges : CHF 21'204'645

pages 59 à 64
Revenus : CHF 4'924'149

Cohésion sociale
Charges : CHF 51'902'653

pages 64 à 81
Revenus : CHF 13'981'990

Services industriels
Charges : CHF 62'741'814

pages 81 à 95
Revenus : CHF 67'777'481

3^{ème} partie

Bilan de la Ville de Nyon

pages 96 à 98

Bilan fonds de réserve et financement spéciaux

pages 126-127

La discussion générale finale est ouverte

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente remercie la commission des finances pour son travail et passe au vote du point 2 des décisions du préavis N° 2026/235.

Au vote, le Conseil décide par 80 oui, 3 non et 4 abstentions :

2. d'approuver les comptes de l'exercice 2025.

14. Dépôt de préavis N° 2026/241

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 8'500'000.– pour l'achat de la parcelle n° 624 et du bâtiment sis Route de Saint-Cergue 10-12 dans le cadre de l'exercice du droit de préemption conféré aux communes en vertu de la LPPPL en vue de la reconnaissance ou de la réalisation de LUP – Procédure d'urgence.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Rapports de commission (minorité/majorité) – Préavis N° 2026/241
Demande d'un crédit d'investissement de CHF 8'500'000.– pour l'achat de la parcelle n° 624 et du bâtiment sis Route de Saint-Cergue 10-12 dans le cadre de l'exercice du droit de préemption conféré aux communes en vertu de la LPPPL en vue de la reconnaissance ou de la réalisation de LUP – Procédure d'urgence.

Rapporteurs : Mme Caroline BORDIER pour le rapport de minorité
M. Sacha VUADENS pour le rapport de majorité

M. Sacha SOLDINI pense que l'on n'a pas fini avec les rebondissements cette soirée. C'est la dernière fois qu'un préavis est accepté pour la législature, il souhaite en profiter. Il est important de prendre en compte les aspects humains et patrimoniaux dans ce préavis. Il ne s'agit pas ici d'une friche industrielle, mais d'un immeuble d'habitations régulièrement entretenu, dont les 15 appartements sont occupés de longue date pour certains, par des locataires qui ont vécu une grande partie de leur vie ici. Certains y ont probablement fondé leur famille et vu grandir leurs enfants. S'il est évident que ce préavis ne va certainement pas faire bondir le nombre d'appartements à loyer abordable à Nyon, ce qui est à peu près certain, c'est qu'un refus ce soir entraînerait probablement, à terme, la résiliation des contrats de bail des locataires actuels. La démolition de ce bâtiment, par les nouveaux acquéreurs pour y bâtir un immeuble moderne, dont les loyers seront clairement moins accessibles diminuera le nombre de logements à loyer abordable en ville de Nyon, et il ne parle pas des futures contraintes et nuisances d'un chantier de démolition et reconstruction à cet endroit, ni du bilan carbone global d'une telle opération. Construit en 1908 par l'architecte genevois Charles Roch, la même année que l'école du centre-ville, cet immeuble est classé en note 4 au recensement architectural du canton. Cela désigne un objet bien intégré au paysage qui représente un intérêt patrimonial pour son environnement local. Il est également le dernier témoin du passé architectural du bas de la route de Saint-Cergue, qui servait probablement, jadis, à loger les familles ouvrières œuvrant dans les nombreuses industries du quartier de la gare. Il a pris le temps, vendredi dernier, d'aller se rendre compte sur place. Il présente des photos pour illustrer ses propos. Bien que n'étant pas expert en la matière, il a tout de même constaté que cet immeuble est très bien entretenu. Il a aussi eu la chance de pouvoir échanger avec un locataire qui a eu la gentillesse de lui faire visiter son appartement. Ce dernier est en très bon état. Les équipements sont modernes. Il lui explique apprécier particulièrement de vivre ici et que l'entente entre habitants est excellente. Sans revenir sur les aspects financiers largement expliqués dans le préavis et les rapports, une grande majorité du groupe UDC est d'avis que ce projet présente plusieurs avantages, tout en ne mettant pas en péril les finances de la commune, car cet investissement ne se fera pas à fonds perdus. Il permettra de contribuer à offrir, dans le dernier bâtiment témoin d'un style de construction qui a presque disparu dans le quartier, des appartements bien centrés avec un certain cachet, accessibles, en priorité pour les habitantes et habitants de Nyon. Pour toutes ces raisons, la grande majorité du groupe UDC recommande de soutenir ce préavis, qui répond plus que jamais à une forte demande de logements accessibles en priorité pour les Nyonnais, les jeunes ayant grandi ici, et certains des seniors qui cherchent parfois à se reloger dans un logement un peu moins grand et plus proche de la gare.

M. Michael SAUERLAENDER fait que remarquer les LUP ont eu une forte croissance passant de 335 logements à 824. C'est salubre et positionne Nyon en 2^e place du canton, proche de Lausanne. La commission a longuement discuté des informations transmises dans le préavis dans un certain mode d'urgence. Au début, il regrettait que la lettre de l'avocat ne puisse pas être partagée avec tous et remercie Mme la Présidente de l'avoir lue dans son intégralité. Il pense qu'elle apporte des éléments très importants, puisque dans le rapport de majorité tout comme dans l'allocution qui vient d'avoir lieu, tout le monde parle de le détruire. Tout le monde parle d'expulser des locataires pour construire plus grand et neuf. Il a même entendu des personnes parler de PPE, de maximiser les profits et ce n'est pas le cas. Si on lit attentivement le courrier lu par Mme la Présidente, c'est tout le contraire. L'acquéreur souhaite s'engager, selon les dires de l'avocat, et a pris contact avec la commune pour justement pérenniser les loyers actuels, s'engager à investir dans l'enveloppe thermique du bâtiment et ainsi le pérenniser tout au contraire de le détruire. Il ne s'agit aucunement de déloger ces habitants, ni de démolir pour faire des méga profits, ni pour causer une pénurie à ces 15 logements dans ce bâtiment. Ce soir, il est question d'exploser le plafond d'endettement via l'empressement de préempter l'achat de cet immeuble qui ne sera pas démolé et dont les loyers resteront

abordables. A la vue des nombreux projets de la ville et attendus par la population (une longue liste a déjà été faite plus tôt) la question se pose de savoir si c'est le meilleur investissement à faire en explosant le plafond d'endettement. Il se demande s'il n'y a pas d'autres priorités très attendues qui risquent de ne pas se réaliser, même si, en théorie, vu les taux d'emprunt, il y aurait un rendement légèrement positif. Il ne rejoint pas les chiffres mentionnés dans le rapport de majorité qui sont, pour lui, trop optimistes, surtout sur 100 ans. A titre personnel, il espère que le Conseil refusera cet achat et enjoindra la Municipalité, comme il le préconise, à travailler avec l'acquéreur, comme il l'a proposé dans son courrier, pour œuvrer et préserver cet immeuble avec ses loyers actuels et sans péjorer les finances de la ville. Une telle solution pour ce projet permettra de conserver les logements accessibles et éviter une spéculation immobilière telle qu'on voulait la suggérer. Elle ne mettra pas à mal ces logements actuellement déjà disponibles à loyers modérés et permettra de focaliser cet argent qu'on n'a pas sur d'autres projets qui serviront ces familles en besoin de logements.

M. Bernard UELTSCHI reconnaît qu'il fait bon vivre à Nyon puisque c'est Noël deux fois par année. On a beau dire que ce projet ne va rien coûter ou peut-être même rapporter, il ne comprend pas et ne voit pas. Il voit deux choses qui ne vont pas dans le montage financier présenté. Le premier, qui est évident, est que si les loyers que l'on reçoit de ce bâtiment, soit un peu plus de CHF 200'000.- nets, il voit mal comment le bailleur pourrait verser un montant de CHF 180'000.- pour le terrain. Avec CHF 20'000.- de revenus nets par année, il lui faudra longtemps pour amortir CHF 5 millions. Il y voit un problème d'autant plus que, dans ce calcul, on ne tient pas compte du rendement de l'argent emprunté, ce qui n'a pas été évoqué. Quand on prend un prêt hypothécaire, la banque va compter dans les coûts le montant de combien rapporterait l'hypothèque si elle était placée. C'est un peu comme la valeur locative. Le coût de l'argent emprunté pourrait rapporter s'il était placé. Il n'a pas été tenu compte de ce montant dans les calculs. L'équation est relativement simple, on va emprunter CHF 8.5 millions pour l'achat de ce bâtiment. Il y a dès lors deux options : on accepte cet emprunt et dans ce cas de figure, on augmente les biens fonciers de la ville, mais il faut relativiser, il ne s'agit que de 800 m² soit à peine plus qu'un terrain de basket et on aura le contrôle sur les loyers. Il faut toutefois encore relativiser, car il ne s'agit que de 15 appartements, dont certains une pièce. La ville augmente bien son foncier, en revanche, il faudra le financer d'une manière ou d'une autre. Que l'on passe par la dette, l'emprunt, il faudra le financer. Dans ce cas, c'est l'ensemble de la communauté, l'ensemble des citoyens pour le bien-être de 15 appartements, soit une trentaine de personnes. Pour sa part, il n'est pas d'accord d'investir ce montant important pour le bien-être de quelques personnes. Il préfère que les biens publics soient investis pour l'ensemble des Nyonnais et des Nyonnaises. Pour cette raison, il refusera le préavis.

M. Pierre GIRARD aimerait connaître la position de la Municipalité par rapport au courrier lu en début de séance. C'est un peu la surprise, car tout le monde imaginait qu'ils allaient démolir et reconstruire pour faire du profit, mais il semble que ce ne soit pas le cas et il souhaite avoir le point de vue de la Municipalité. D'autre part, on parle dans le préavis d'un emprunt à 1.5%. Il se trouve que dans livres des comptes, on voit que le 23 juin et le 30 juin des emprunts de CHF 10 millions ont été renouvelés et il souhaite connaître les taux de renouvellement. Enfin, il aimerait savoir le montant exact des emprunts à ce jour pour le plafond d'endettement.

Mme Doris ULDRY se permet de faire quelques comparaisons. Sur la parcelle N° 802, il y a actuellement 15 appartements qui datent de 1908. La Municipalité prévoit de facturer le DDP au prix de CHF 171'500.-. Sur la parcelle N° 1519, parcelle de l'ancienne école du Couchant B, la coopérative Cité Derrière, va payer CHF 73'250.- pour 23 appartements. Donc, la future coopérative va payer environ CHF 100'000.- de plus. Il faudrait qu'ils aient les reins solides pour le faire. Elle a fait un calcul théorique du nombre de personnes qui habitent actuellement dans l'immeuble. Vu les 15 appartements, elle a fait le calcul pour 35 personnes qui habitent actuellement. Elle a divisé ceci par CHF 8'500'000.-, ce qui fait, grosso modo, CHF 240'000.- par personne investi par la ville. Et tout cela même avant de faire quoi que ce soit comme rénovations qui seront de toute façon nécessaires. Elle pense sincèrement qu'on peut trouver d'autres solutions pour des appartements LUP pour moins cher et surtout plus modernes, adaptés aux besoins actuels de notre population en termes d'efficacité énergétique, en termes d'obligation de créer des appartements adaptés à tous. Elle relève également dans le préavis que le loyer par m² par an est actuellement de CHF 265.85. Elle cite le préavis : « Ce dernier montant est jugé compatible en vue d'une reconnaissance en LLLA, car il est inférieur au

plafonnement fixé par le RPPPL lequel se monte à CHF 269.90 / m² par an pour cet immeuble. » Donc si elle comprend bien ce paragraphe, le futur exploitant a la possibilité maximale d'augmenter le loyer, après rénovations, de CHF 4.05 / m² par an. En plus, vu la lettre lue par Mme la Présidente en début de Conseil, il lui semble que l'acquéreur s'engage quand même à garder l'immeuble tel quel, et garder des loyers abordables. Donc, cela mène à une situation identique à celle d'aujourd'hui, qui coûterait zéro franc à la commune. Ce projet n'a pas eu le temps d'être étudié en profondeur pour donner au Conseil communal assez d'informations avérées et consolidées pour prendre une décision en toute connaissance de cause. Pour ces raisons, elle recommande de refuser ce préavis.

M. Jacques HANHART fait remarquer que la loi parle de 40 jours. Or, dans la lettre lue, l'achat a été signé le 4 mai. Cela fait 50 jours. Il demande ce qu'il va se passer, si l'acheteur va garder son contrat étant donné qu'ils sont 10 jours trop tard. Par rapport au préavis, il est d'accord d'avoir plus de LUP, mais il a une autre solution qui en créera beaucoup plus et facilement. La commune possède un immense terrain au Martinet. Il faut reprendre le plan de quartier validé, le mettre à jour et construire d'ici deux ans. Cela sera plus efficace.

M. Jacky COLOMB remarque que la Municipalité sait depuis plus d'un mois qu'elle veut acquérir ce terrain, pourtant, elle a mis une pression intolérable sur le Conseil en ne divulguant ses intentions qu'à la dernière minute. La commission n'a par conséquent pas eu le temps d'analyser sereinement ce préavis, ni de poser toutes les questions y relatives. Le préavis lui-même est incomplet. Il n'y a pas d'expertise technique sérieuse du bâtiment. Seule une analyse des prix du marché semble avoir été demandée. D'autre part, il n'y aucune information de la part du vendeur quant à la technique du bâti et des appartements dans le préavis. Il ose espérer qu'il a été interrogé à ce sujet. On peut aisément supposer que la personne mandatée pour l'évaluation n'a pas eu accès à toutes les parties de l'immeuble (appartements, combles, sous-sol, chauffage, installations électriques, canalisations). Dès lors, l'hypothèse de vendre l'immeuble pour la somme de CHF 5 millions ne semble pas correctement étayée. Concernant le montant du DDP de CHF 171'500.- réévalué à CHF 183'335.-, il le trouve largement surévalué. Il demande à la Municipalité si elle pense réellement pouvoir obtenir cette somme annuelle de la part d'une coopérative. Pour ces raisons, il dépose l'amendement suivant, ajout d'un point :

4. La Municipalité s'engage à revenir dans les 12 mois avec un préavis pour la vente de l'immeuble à une coopérative au prix minimum de CHF 5 millions et avec un DDP pour le terrain de minimum CHF 180'000.- annuels

Il tient à faire remarquer que l'engagement demandé ne fait que reprendre les écrits de la Municipalité figurant dans le préavis en pages 7 et 8.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

M. Alexander FEDERAU demande s'il est possible de déposer un tel amendement si ce n'est pas plutôt un vœu sachant que l'amendement demande un engagement de la Municipalité.

M. Pierre PATELLI demande également si ce sont les prérogatives du Conseil de voter un tel point.

M. Sacha VUADENS n'est pas sûr que l'on puisse contraindre la Municipalité de s'engager sur une hypothèse de travail. Il était mentionné que les 5% étaient une hypothèse de travail qui devait être confirmée. Il revient encore sur le délai de 40 jours. L'acte a bien été signé le 4 mai, mais le droit de préemption court à partir du moment où tous les documents ont été reçus. Dès lors, ils sont toujours dans le délai de 40 jours puisque les derniers documents ont été reçus fin mai. La LPPPL permet pendant trois ans d'essayer de trouver quelque chose. S'ils n'y arrivent pas, le vendeur et l'acheteur peuvent récupérer les conditions de vente. Le vendeur et l'acheteur se sont mis d'accord sur le prix de CHF 5 millions. M. Colomb peut douter des expertises, mais on parle d'une transaction entre un vendeur et un acheteur sur lequel la commune peut préempter. Il refusera l'amendement car les 5% n'étaient qu'une hypothèse de travail ainsi que le préavis dans 12 mois et pourquoi pas 18. Le Conseil a voté CHF 20 millions pour faire appliquer la LPPPL, il faut laisser les règles s'appliquer. Il ne faut pas forcer la main parce que

les hypothèses de travail ont dû être faites dans le délai très court de 40 jours. Il va même plus loin en précisant que la LPPPL, depuis 18 mois, permet à la commune d'acquérir en ayant pas encore les méthodes de financement et de les avoir uniquement au moment de la transaction. Il rappelle que la loi a été votée par le parlement pour essayer de contrer la pénurie de logements et il demande d'arrêter d'y ajouter des contraintes. Il demande de refuser cet amendement.

M. Michael SAUERLAENDER salue cette gymnastique intellectuelle de tordre la problématique à de simples problèmes financiers. La LPPPL, pour autant que l'immeuble n'est pas détruit, ne permet pas une hausse injustifiée du bâti existant, même à la sortie d'un locataire puisque Nyon est en zone de pénurie de logements. Dans l'état, ce qui est écrit dans le courrier, une augmentation de loyer à moins de travaux significatifs. C'est ce qui fait partie de la LPPPL comme mentionné par M. Vuadens.

M. Sacha VUADENS fait remarquer que le jour où il a un intérêt privé, il écrira une lettre anonyme et l'enverra au Conseil communal de droite qui ne donnera que des chiffres invérifiables juste parce qu'ils sont interpellés par une lettre qui n'a pas été étudiée en commission, ils le prennent plus au sérieux que le travail de la ville. Cela le fâche d'entendre ça et demande d'arrêter de prendre cela comme une évidence complète de ce qu'il se passe. S'il était l'acquéreur de l'immeuble, il essaierait de la faire.

Mme la Présidente clôt le débat sur l'amendement puisqu'il n'est pas valable. Cela n'est pas dans les prérogatives du Conseil selon l'article 20 du Règlement du Conseil. On ne peut pas donner d'ordre à la Municipalité au travers des conclusions sur le futur.

M. Jacky COLOMB souligne qu'il ne donne aucun ordre à la Municipalité. Il lui demande de confirmer ses écrits du corps du préavis. Il s'étonne que l'on parle de contrainte alors qu'il y a peu, la Municipalité vient de s'engager à ne pas réaliser le Musée du Léman si elle n'avait pas un certain montant de financement. Il ne voit pas la différence.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ pense également que cet amendement n'est pas recevable d'autant plus que la loi cadre cette préemption. Ils vont l'appliquer et demande de ne pas être plus royaliste que le roi. La LPPPL donne trois ans à la Municipalité pour valider des LUP, deux ans supplémentaires si besoin. Ils sont à peu près sûrs qu'ils pourront vendre l'immeuble au prix de CHF 5 millions puisqu'une coopérative s'est déjà montrée intéressée et ils doivent encore étudier les 5%. Ils n'ont évidemment pas d'études complètes, car ils n'ont eu que 40 jours. C'est peu pour avoir des analyses plus profondes. Elle en profite pour dire que la lettre la conforte qu'ils font une bonne affaire puisque l'acheteur veut absolument l'acheter. Elle le remercie de démontrer que c'est une affaire rentable.

Mme Caroline BORDIER reprend le problème de cette lettre. Ils l'ont reçue vendredi vers midi. Ils ont dû rendre les rapports peu après. Ils n'ont pas pu siéger en ayant les chiffres de la lettre, ils n'ont pas pu siéger en ayant ces données en main. Elle trouve que la façon de les faire travailler en n'ayant pas tous les éléments est très discutable.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ précise que ces 40 jours ont été votés par le législatif. Un tel délai pour faire des allers-retours avec le propriétaire, les différents services de la ville, le Canton qui a dû valider le fait de pouvoir faire des LUP dans ce bâtiment, que c'était conforme. Les services ont travaillé fort pour arriver à faire ce préavis et ces estimations. Effectivement, la commission a eu peu de jours, mais les services de la ville également. C'est le droit de préemption qui l'impose. Plusieurs communes ont utilisé ce droit comme Gland qui a acheté différents bâtiments et un terrain et qui n'a pas de Municipalité de gauche. Elle fait remarquer que la droite insinue qu'ils ont mal effectué le travail mais le rapport de minorité demandait de refuser l'achat, avant même d'avoir reçu la lettre.

M. Sacha VUADENS souligne que les chiffres ne concordent pas, mais la lettre est anonyme. C'est très dommageable pour le débat public quand des privés intéressés interfèrent dans leurs affaires. La personne peut mettre les chiffres qu'elle veut, faire les promesses qu'elle veut cela n'engage qu'elle. Pour revenir au débat, il fait remarquer qu'il y a un immeuble de CHF 5 millions qui va être revendu sans frais de travaux pour la ville, puisque des gens sont déjà intéressés. Il

y a un terrain de CHF 3'443'000.- dont ce qui pourrait coûter en intérêts pourra être récupéré par le DDP qui sera perçu même à moins de 5%, avec des LUP. Il ne comprend pas comment un projet aussi rentable, aussi bien ficelé, avec aussi peu de risques peut être basculé notamment par une lettre de l'acquéreur intéressé. Il demande de se rendre compte comment cela peut perturber un débat démocratique quand on se pose des questions sur quelque chose qui n'a pas été discuté en commission et qui vient du privé. Il est scandalisé.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES est absolument scandalisé des propos et de la manière quand M. Vuadens prend la parole. Il rappelle qu'un postulat a été déposé par Mme Besse qui parle de budget qui fait apparaître un déficit structurel préoccupant. Il pense que le message à entendre est qu'une réflexion doit se faire, tous partis confondus. Par contre, il demande pourquoi s'acharner à acquérir cette parcelle. Un courrier signé d'un avocat a été transmis qui a un engagement vis-à-vis des acquéreurs. Il pense qu'il mérite d'avoir la position de la Municipalité face à ce courrier, car elle ne s'est pas encore prononcée à ce sujet. Il s'interroge parce que M. Vuadens a tenu des propos extrêmement précis sur ce préavis. Ils ont été informés une première fois d'un préavis avec clause d'urgence lors de l'assermentation. Il fait référence à des informations qui datent du début du mois de mai et il voudrait savoir à quel moment les informations ont commencé à circuler.

Mme Laure DAMTSAS n'est pas contre les LUP, loin de là. Elle trouve que la méthode la plus efficace sont les plans d'affectation. Dans ce cas, ce ne sont que 15 logements et elle trouve normal de se poser la question. Elle n'a pas très bien compris ce qu'il va se passer et pense que l'amendement de M. Colomb allait dans ce sens. C'est la question de savoir ce qu'il va se passer, parce qu'au-delà du délai légal de 5 ans durant lesquels la commune va porter la charge de l'emprunt, elle souhaite savoir ce qu'il va se passer s'ils n'arrivent pas à le vendre à une coopérative. M. Ueltschi remettait en cause les montants annoncés dans le préavis. Elle aimerait comprendre exactement quels sont les impacts de ceux-ci. D'autre part, c'est un beau bâtiment, il serait dommage de le détruire, même si on peut le surélever, ce qui est pertinent et souhaitable. Elle aimerait savoir ce qu'implique la note 4 au niveau de la Municipalité pour accorder ou non la destruction de cet immeuble. Détruire un tel immeuble n'a pas de sens selon elle. La différence entre l'acquéreur, qu'on ne connaît pas, qui a les fonds alors que la commune doit les emprunter. C'est la raison pour laquelle il faut se poser la question. On veut faire des plans d'affectation et ce n'est pas une question de montant, mais une question d'allocation des fonds, ce qui est différent. Vu le peu de temps qui a été à disposition, plutôt que de se disputer, elle pense que ce serait plus intelligent d'écouter les arguments des uns et des autres qui ne sont ni bons ni mauvais, qui sont juste là.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ souhaite juste apporter des informations sur 2-3 points financiers. Les LUP ont bien augmenté, mais elle rappelle qu'ils n'existaient pas avant. C'est la LPPPL qui les a mis en place. Donc forcément, les villes ont augmenté leur nombre un peu partout. Maintenant, on compare Yverdon, Lausanne et Nyon. Toutefois, il ne faut pas oublier une chose, c'est que le logement en loyer libre, n'est pas le même prix. Si on cherche un appartement à Yverdon, ou à Nyon sans avoir accès au loyer abordable, ce ne sont pas les mêmes prix. Elle est désolée, mais le prix des logements à Nyon, n'est plus contrôlé à l'heure actuelle, que ce soit pour du logement libre, en PPE ou à la location. C'est la folie. On n'arrive pas à se loger. Chaque logement à loyer abordable qu'on peut mettre sur le marché compte pour la population nyonnaise. Elle est d'accord de faire des PA avec du logement abordable, mais cela prend du temps. Elle rappelle la discussion sur Clémenty, et le temps nécessaire pour faire un PA. Il faut compter avec les allers-retours avec le Canton, les oppositions qui peuvent aller jusqu'au Tribunal Fédéral, et le temps que celui-ci prend pour juger le cas. Si dans 5 ou 10 ans, on voit le premier LUP, pendant ce temps, des logements à loyer libre se construisent sans logement à loyer abordable. Deuxième chose, une coopérative garantit une chose que ne garantit personne d'autre. Ce seront des logements à loyer abordable qui vont rester à loyer abordable. Ces logements à loyer abordable, ils sont ancrés dans un temps par la loi. Par la suite, il n'existe plus de contrôle effectif. Nous savons également que, lorsqu'un logement est libéré et qu'un nouveau locataire s'y installe, celui-ci reçoit le formulaire d'information relatif au loyer. Or, nous constatons que ce document est rarement utilisé et que de nombreux locataires s'acquittent de loyers supérieurs à ceux qui devraient être pratiqués. Dans ce contexte, la seule solution permettant d'assurer un contrôle durable est de confier la gestion de l'immeuble à une coopérative. C'est précisément la raison pour laquelle ils souhaitent

vendre cet immeuble à une coopérative, qui réalisera les travaux nécessaires, assurera le suivi de la gestion et veillera au respect des objectifs fixés. C'est également pour cette raison qu'ils ne sont pas allés plus loin dans l'étude détaillée des coûts, puisqu'une coopérative est d'ores et déjà intéressée. Il ne s'agit d'ailleurs pas de la coopérative la plus importante, ni de la plus fortunée ; d'autres coopératives, disposant de moyens financiers plus conséquents, pourraient tout aussi bien assumer un tel investissement. Si l'on souhaite développer les logements d'utilité publique à Nyon, soutenir les habitantes et les habitants de la commune et mettre à disposition des logements destinés en priorité aux Nyonnaises et Nyonnais ou aux personnes travaillant à Nyon, il est essentiel de confier cet immeuble à une coopérative. Celle-ci pourra proposer des logements d'utilité publique à des familles, des personnes âgées, des étudiants et d'autres ménages, en étroite collaboration avec les services de la Ville.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT fait remarquer que la Municipalité ne dispose pas du droit de déposer une motion d'ordre mais il suggère de le faire, tout le monde ayant déjà son idée. Il est d'accord avec Mme Damsas tous les arguments sont respectables. Certains sont très favorables, d'autres très défavorables. Il y a tout de même quelques points intéressants. La lettre du promoteur, celle de l'avocat de l'acquéreur potentiel est assez intéressante. Il pense que cet acquéreur a étudié pendant de longs mois ce projet pour arriver à la conclusion que c'était un bon prix. S'il insiste, c'est parce qu'il pense que c'est une bonne affaire. Cela étant, on peut toujours avoir un avis là-dessus en disant que le promoteur, ou tout autre personne qui est derrière ça, même s'il savait de qui il s'agit, il ne pourrait pas le révéler puisqu'il n'a pas voulu le dire, mais il est persuadé que c'est une bonne affaire et qu'il va gagner de l'argent, ce n'est pas un mécène. Il convient ensuite de déterminer si l'intervention de l'avocat représentant cet acquéreur potentiel est crédible et s'il y a lieu de lui accorder notre confiance. À l'inverse, la proposition de la Municipalité consiste à acquérir ce bâtiment, puis à le confier à une coopérative dont la mission est précisément de développer des logements d'utilité publique. Cette coopérative dispose des ressources nécessaires pour réaliser les travaux et établir son plan de financement. Son but non lucratif s'inscrit pleinement dans les objectifs de la politique sectorielle du logement. Dès lors, il lui paraît préférable que cet immeuble soit confié à une coopérative. C'était d'ailleurs l'objectif de la loi qui a été adoptée afin de rendre une telle opération possible. Ce débat pourrait se poursuivre encore longtemps. Il souhaite toutefois répondre à M. Hanhart en précisant que le plan de quartier du Martinet, actuellement en vigueur, n'est plus réaliste. En effet, les CFF prévoient la création de deux voies supplémentaires, ce qui rendrait impossible le développement du projet tel qu'il est actuellement prévu. Cela étant, chaque fois que la Ville est propriétaire d'un terrain, il peut être pertinent d'y développer un projet de ce type, et il partage pleinement son opinion.

En résumé, tous les arguments ont été exposés et chacun est parfaitement respectable. Il convient néanmoins de rappeler qu'il s'agit de patrimoine financier. Par ailleurs, si l'immeuble est revendu à une coopérative, l'engagement financier réel de la Ville ne s'élève plus qu'à environ CHF 3,5 millions. Il s'agit en outre d'un terrain qui ne perdra pas de valeur. Cet achat constitue un investissement patrimonial. Lorsqu'une opportunité d'investissement se présente, il est normal de recourir à un financement hypothécaire. Cela fait partie du fonctionnement habituel de ce type d'opération. Il convient également de distinguer le patrimoine financier du patrimoine administratif. Ce terrain conservera sa valeur et générera, de surcroît, un rendement locatif. Certes, au regard des taux d'intérêt auxquels la Ville emprunte, cette opération ne constitue pas un investissement particulièrement mirobolant. Toutefois, tel n'est pas l'objectif recherché. Le but est avant tout de mettre à disposition des logements à des prix abordables. En conclusion, il propose de passer au vote. Il ne s'agit que d'une suggestion, mais il lui semble qu'il est temps de se prononcer, que ce soit en faveur ou non de ce préavis. Pour sa part, la Municipalité le défend et souhaite qu'il soit accepté.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES demande le vote nominal. Il est soutenu par plus de 10 personnes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote nominal, le Conseil décide par 49 oui, 32 non et 5 abstentions (*vote en annexe*) :

1. d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 8'500'000.- pour l'achat de la parcelle n° 624 et du bâtiment sis Route de Saint-Cergue 10-12 dans le cadre de l'exercice du droit de préemption conféré aux communes par la LPPPL ;
2. de charger la Municipalité de lancer un appel d'offre aux coopératives d'habitation et autres potentiels partenaires en vue de la vente du bâtiment et de la mise en place d'un DDP pour le terrain ;
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessaires.

16. Propositions individuelles

Mme Chloé BESSE signale que plusieurs fois par semaine, elle fait le pédibus depuis son quartier, la CODHA, jusqu'à l'école du Couchant. Il se trouve qu'ils empruntent le passage piétons en face du collège de Marens qui va à l'hôpital. Ce feu est extrêmement court. Ils ont entre 10 et 15 enfants pour deux parents et ils n'arrivent pas à traverser au feu vert qui dure entre 4 à 5 secondes. Ne connaissant pas les règles et usages des feux, elle demande s'il y a la possibilité de l'allonger un peu. La situation n'est pas agréable, ni pour les enfants, ni pour les parents.

Mme la Municipale Roxane FARAUT la remercie de l'avoir signalé. Ils viennent d'augmenter la durée de la phase verte au feu en-dessus. Elle va demander de le faire pour celui-ci. Elle pense que si c'est techniquement possible, il n'y aura aucun problème.

M. Alexander FEDERAU fait remarquer qu'il n'aura échappé à personne que nous vivons un épisode caniculaire, niveau maximum d'alerte canicule. Son intervention concerne le cortège des enfants prévu jeudi. Sachant que les villes de Genève et Lausanne ont annulé leur cortège en raison de la canicule, il demande s'il ne serait pas opportun, pour des raisons sanitaires, d'envisager également l'annulation du cortège à Nyon. Il pose cette question à regret, sachant à quel point beaucoup de monde attend cet événement avec impatience.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADES lui répond que cela a été traité ce jour en Municipalité. Ils sont en train d'y réfléchir, des mesures de fraîcheur et d'ombrages ont déjà été pensées en cas de maintien. Une discussion avec les écoles aura lieu le lendemain.

M. Alexandre DUPUIS intervient à propos d'En Mou'v'Nyon, plus particulièrement des cours du lundi et jeudi soir de 18h30 à 19h30. Il y participe depuis environ quatre ans au côté de plusieurs d'adeptes. Ces cours ont lieu au Cossy entre les tables de ping-pong et le plan d'eau qui accueille parfois les fameuses grenouilles rieuses. Il rappelle qu'En Mou'v'Nyon est une offre précieuse pour la commune. Il en profite pour féliciter encore une fois la Municipalité et tous les services concernés pour ce beau succès. Les cours ont lieu toute la semaine et présentent un intérêt social et de santé publique évident. Ils permettent à de nombreuses personnes de pratiquer une activité physique régulière dans un cadre simple et convivial, le tout à bas coût. Certains cours, comme ceux du lundi, se tiennent dehors en tout simplicité et nécessitent peu de matériel. Un tapis, le poids de son corps, un peu de mobilier urbain et un peu de musique qui permet de donner le rythme. Il ne s'agit pas d'un événement festif ou bruyant avec un niveau sonore comparable à Paléo, simplement d'une enceinte et d'une musique entraînante. Quelle ne fut pas sa surprise, il y a deux semaines, d'apprendre qu'une demande a été faite au coach, à la suite de remarques liées à l'usage du site, de déplacer les cours du lundi et du jeudi, vers le terrain de basket. Le couvert entre l'entrée de l'école et l'UAPE ne devrait en général plus être utilisé. Le couvert est pourtant précieux par temps froid et pluvieux, les cours ayant lieu par n'importe quel temps, toute l'année, quelle que soit la température. En cas d'utilisation du couvert, la musique devrait être limitée. Cette demande l'interroge, comme les autres adeptes de ce cours. La musique fait partie du bon déroulement de l'activité, donne le rythme soutient l'énergie du groupe et participe à la qualité du cours. La supprimer ou la réduire fortement pénaliserait le cours lui-même. Le déplacement pose également question. Si le problème est lié au voisinage, déplacer l'activité risque surtout de transférer une éventuelle gêne vers d'autres habitants sans véritablement résoudre la question. Il serait regrettable de devoir éloigner ces cours du Cossy, bien adapté et accessible tant pour des questions de

stationnement que pour le mobilier urbain à disposition. Ces cours ont lieu en début de soirée à un horaire raisonnable, où la vie sportive et collective doit pouvoir exister dans l'espace public. La demande est difficile à comprendre pour les utilisateurs qui voient un retour en arrière pour une offre sportive accessible et très appréciée. Il souhaite savoir ce qui a motivé le Service des sports à faire une telle demande, s'il y a eu des plaintes de bruit et d'où viennent ces réclamations (riverains, UAPE), une analyse complète de la situation ou si cette décision repose sur quelques réclamations qui n'auraient pas été questionnées plus avant. Il demande si la Municipalité peut revenir sur cette décision afin que les cours du lundi et jeudi puissent reprendre dès septembre dans les conditions qui prévalaient jusque-là, au même endroit, avec la possibilité d'utiliser le couvert et avec une musique raisonnable.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADÈS le remercie pour les compliments au sujet d'En Mouv'Nyon. Il le remercie de lui avoir transmis ses commentaires par écrit et lui répondra lors de la prochaine séance.

M. Michael SAUERLAENDER intervient au sujet du sentier de Prangins qui longe la voie ferrée. Il demande si les trottinettes électriques, les vélos, les vélos électriques, y compris ceux avec une plaque, ont le droit de circuler sur ce sentier, puisqu'on en croise beaucoup. Il serait bien d'avoir une signalétique qui indique que cela est interdit, qu'ils prennent la chaussée plus appropriée pour eux, avant d'avoir une collision, particulièrement avec une poussette.

Mme Laure DAMTSAS, à la suite du brigandage qui s'est déroulé en mai, souhaite savoir si la police pourrait mettre en place une séance d'information et de prévention. On ne peut pas rester silencieux sur ce sujet qui a eu un retentissement médiatique important. D'autre part, elle a lu que la ville lance un programme de coaching destiné aux structures nyonnaises de l'économie sociale et solidaire. Elle aimerait savoir quels types de structures sont concernés, de combien de structures on parle, qui va assurer cette formation et quel est le budget de cette mesure.

Mme la Municipale Roxane FARAUT reconnaît que cela a créé de l'émotion, mais ce n'est pas le premier brigandage de ce type dans la région. En général, ils ne communiquent pas sur le sujet car c'est il s'agit d'une dimension pénale et la police cantonale prend le relais. Toutefois, la Police de la Région de Nyon fait énormément de prévention via son unité Prévention et proximité, notamment auprès des populations les plus sensibles, notamment les personnes âgées. Elle ne doute pas que ce soit nécessaire, dans la période actuelle, de rassurer encore plus.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond au sujet de l'économie sociale et solidaire. Il y aura trois structures qui seront accompagnées. Ce sont souvent des modèles économiques relativement fragiles qui méritent un soutien, non pas financier direct, mais apprendre à gérer leur structure. Le budget total est de CHF 15'000.- pris sur le fonds du développement durable.

Mme Marina ALBERTI rappelle que les hérissons sont nécessaires pour la biodiversité et on aime les protéger. Elle montre deux photos de parcelles sur lesquelles il y en avait beaucoup et qui ont été clôturées par des grillages qui ne laissent plus aucune place à la petite faune, à peine une fourmi peut passer. Elle sait que des actions de la Municipalité sont prévues pour distribuer un guide aux propriétaires privés leur demandant de laisser un peu de place. Elle se réjouit que les mesures prévues dans le préavis 2025/217 se mettent en place.

M. Jacky COLOMB remercie et félicite la Municipalité pour l'arrangement fait en haut de la route du Stand au croisement du chemin de Terre-Bonne et de Champ-Colin. Il passe souvent et cela semble bien fonctionner. Cela rappelle également aux usagers de la route ce qu'est la priorité de droite. Juste une chose le gêne. Des troncs d'arbres sont posés sur la chaussée qui ont des catadioptriques. Malheureusement, ils sont en métal et dépassent de 10 à 12 cm du rondin de bois. Cela peut être dangereux si un cycliste tombe à cet endroit. Il se demande si les troncs sont indispensables et si les lignes au sol ne sont pas suffisantes.

Mme Caroline BORDIER se demande qui choisit les groupes pour la fête de la musique, notamment si ceux choisis au Conservatoire et à la Place des Marronniers étaient une punition pour les voisins. Du heavy métal est un choix un peu osé pour une fête familiale. D'autre part, concernant l'information sur les résultats de l'enquête au sujet des corbeaux freux, elle souhaite

savoir si les riverains ont été avertis en bonne et due forme, car il lui semble que ce n'est pas le cas.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADÈS lui répond au sujet de la fête de la musique et lui signale que ce n'est pas la Municipalité, ni lui, ni le Conseil communal, ni le Service de la culture qui fait la programmation. La fête de la musique est organisée par une association gérée bénévolement et soutenue par une subvention de la ville et d'autres partenaires privés. Il n'y avait pas de heavy métal le samedi sur la Place des Marronniers, mais du côté du Conservatoire. La musique aux Marronniers était excellente et a permis de danser. Il en profite pour remercier les personnes qui s'engagent pour cette fête.

M. le Municipal Pierre WAHLEN lui répond au sujet des corbeaux freux et l'information publique qui se tiendra le jeudi suivant dans cette même salle. Une communication de la ville sous forme de brève a été faite, la séance avait été annoncée à l'occasion de la première séance publique il y a une année. Il lui semble que le maximum a été fait pour avertir les gens.

M. Thomas VALEA intervient également au sujet de la route du Stand. Il se fait l'écho de nombre d'interpellations qu'il reçoit concernant la limitation à 30 km/h. Il sait qu'il s'agit d'une phase test, qu'un sondage a été fait et qu'une majorité des 700 réponses était favorable à cette mesure mais s'interroge sur la pertinence. Certaines personnes trouvent que cela ralentit le trafic, d'autres que ce n'est pas écologiquement le plus important car les véhicules thermiques consomment plus d'énergie au ralenti et que les secours peuvent être ralentis. Il comprend l'effet de sécurité et la nécessité de réfléchir à cela. Il existe déjà sur cette route des zones dédiées aux vélos et trottinettes, certes pas sur toute la longueur. La question se pose de savoir s'il n'y aurait pas une possibilité de réduire la vitesse seulement à certaines heures, comme cela se fait à Lausanne la nuit dans la perspective de réduire les nuisances sonores à ce moment et d'éviter les reports de trafic qui semblent se mettre en place.

Concernant la route du Stand, Mme la Municipale Roxane FARAUT répond à MM. Colomb et Valea. Elle remercie M. Colomb pour ses félicitations. C'est un aménagement provisoire, validé par la DGMR sur les aspects de sécurité. Les premiers éléments sont extrêmement positifs. Il y a une vraie nécessité de réduction de la vitesse sur cette route la journée, car c'est le chemin de l'école. Aujourd'hui, avec le déploiement du quartier de la CODHA, il y a énormément d'enfants qui vont sur des sites scolaires assez éloignés du secteur. Elle réitère sa demande de relire les procès-verbaux des séances de Conseil pour voir le nombre de sollicitations sur cet axe. Ils ont été très clairs sur la phase test qui devra amener à un projet définitif. Cela permet de ne pas se tromper au moment de la demande de crédits plus importants au Conseil. Les premiers retours de la part des riverains sont excellents.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

17. *Rapport-préavis N° 2026/236* *Réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Doris Uldry intitulée « Motion pour la suppression de l'article 43 ».*

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART fait remarquer que, dans sa réponse, la Municipalité évoque le peu de parcelles qui sont encore susceptibles d'utiliser l'article 43. Il aimerait signaler que regrouper plusieurs parcelles est une solution très recherchée. Récemment, au chemin des Plantaz, en zone de locatifs, deux parcelles occupées par des villas individuelles ont été démolies pour être remplacées par 17 appartements. Il voulait encore lire un article, mais au vu de l'heure tardive, il demande à Mme la Secrétaire de le transmettre. Il s'agit du rapport d'une commission sur la modification du règlement qui date du 21 novembre 1991 signée par M. Jean-Louis Guignard, qui prouve que ce n'est pas d'aujourd'hui que ce règlement doit être modifié. (*En annexe*)

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

18. Rapport-préavis N° 2026/237

Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Chloé Besse intitulé « Pour la création d'un parlement des enfants de la Ville de Nyon » - Mise en place d'une phase pilote et inscription de CHF 15'000.- TTC, charges comprises, aux budgets 2027, 2028 et 2029 pour financer la création d'un poste d'auxiliaire à 15%.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

19. Préavis N° 2026/238

Cours d'eau de l'Asse – Renaturation et protection contre les crues du secteur 1 : Route de St-Cergue – Rue de Rive – Demande d'un crédit de réalisation de CHF 9'081'100.- TTC subventionné à hauteur de 95 % par le Canton et la Confédération.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

20. Préavis N° 2026/239

Stratégie communale de gestion des déchets 2027-2037 – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 300'000.- TTC pour financer la stratégie de gestion des déchets – Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Valérie Mausner Léger et consorts intitulé « Réutilisation des objets – passons à la vitesse supérieure ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

21. Préavis N° 2026/240

Stratégie des réseaux thermiques – Conclusions de l'étude complémentaire pour la valorisation des sources d'énergie locales et réseaux thermiques.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

22. Postulat de Mme Chloé Besse et consorts intitulé « Pour une étude complète sur la mutualisation régionale des domaines techniques et des services supports ».

Mme Chloé BESSE présente son postulat.

La discussion est ouverte.

M. Pierre PATELLI trouve qu'il s'agit d'un très bon postulat. Comme mentionné, il ne s'agit pas de la première mutualisation de la région ou en Suisse de manière générale. Il estime que l'autonomie communale est consacrée dans la Constitution et il faut faire attention à ne pas créer quelque chose qui soit trop éloigné des législatifs, mais l'objectif est louable en faisant attention à cette question.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le postulat demande le renvoi à la Municipalité. Le renvoi est accepté à l'unanimité.

23. Réponse à l'interpellation de M. Rodolphe Bisseret au sujet de la politique sportive nyonnaise.

M. Rodolphe Bisseret remercie la Municipalité pour le travail engagé pour la réponse à son interpellation ainsi que les différents services concernés. Il a apprécié le niveau de détails sur l'engagement par rapport au sport de haut niveau. Il a bien noté le fait que la manière de le traiter dans la vision stratégique était beaucoup plus transversale et assumée. Il trouve que le bénéfice de l'interpellation aura été de clairement l'énoncer et c'était le but de sa démarche.

24. Réponse à l'interpellation de M. Jacques Hanhart concernant le Street Food Festival.

M. Jacques HANHART dirait que le dernier paragraphe des conclusions de la Municipalité le satisfait.

25. Interpellation de M. Alexandre Dupuis et consorts intitulée « Bons Only Nyon – quel bilan pour l'économie locale ? »

Au vu de l'heure tardive, M. le Syndic Daniel ROSSELLAT fait un résumé de la réponse. Ci-dessous figure la réponse intégrale.

La Municipalité le remercie pour cette interpellation concernant les bons Only Nyon et leur fonctionnement.

Ce dispositif, issu d'une proposition initiée par le Conseil durant la période de COVID-19 lors du vote du budget 2021, avait permis de mettre en place les bons solidaires nyonnais, qui avaient généré durant un peu plus de six mois des ventes de l'ordre de 2,5 millions de valeurs de bons. Ce dispositif, subventionné à hauteur de 15% de la valeur d'achat, avait permis de soutenir les commerçants locaux de manière importante durant une période particulièrement difficile.

En 2022, la Municipalité avait décidé de maintenir la plateforme, en transformant le concept pour passer d'un dispositif subventionné d'aide en période de crise, à un outil non-subventionné de promotion et de soutien au commerce local. Le fonctionnement est resté le même, mais l'identité visuelle a changé et la subvention à l'achat a été supprimée. Les bons Only Nyon sont donc plutôt achetés actuellement pour être offerts comme cadeaux que pour obtenir un rabais.

Après quelques années, cette interpellation permet de dresser un bilan sur ce dispositif.

1. Quel bilan la Municipalité tire-t-elle aujourd'hui des bons Only Nyon ?

La Municipalité dresse un bilan positif de cette plateforme Only Nyon de promotion du commerce local. Elle a réussi à maintenir une participation élevée, avec plus de 200 commerces partenaires. Même si le volume de vente a baissé depuis la fin du subventionnement des bons, les ventes annuelles se maintiennent à un niveau intéressant chaque année, ce qui justifie le maintien du dispositif. Il est toujours difficile de savoir si l'existence des bons Only Nyon ont généré des dépenses qui n'auraient pas eu lieu sans l'existence de bons. Certains commerçants ont néanmoins constaté que plusieurs nouveaux clients sont entrés dans leur boutique pour y dépenser un bon Only Nyon alors qu'ils n'étaient jamais venus par le passé.

2. Quel est le volume annuel des bons Only Nyon vendus et utilisés ?

La Ville de Nyon a vendu entre CHF 70'000 et CHF 90'000.- de valeur de bons par année entre 2023 et 2025. Un effort particulier de communication est effectué chaque année durant la période de fin d'année (octobre à décembre) particulièrement propice pour vendre des bons Only Nyon distribués comme cadeaux par les entreprises et particuliers.

Sans avoir de chiffres précis sur les achats réels totaux déclenchés par l'utilisation d'un bon Only Nyon, on considère que chaque dépense génère un effet de levier de l'ordre de 40 à 70%. Cela signifie que pour un bon de CHF 100.- par exemple, se sont en général entre CHF 140.- et CHF 170.- qui sont réellement dépensés. Les titulaires d'un bon dépensent généralement plus que la valeur de leur bon.

3. La Municipalité estime-t-elle que les bons Only Nyon permettent de renforcer les achats dans la commune ?

Les bons Only Nyon ont plusieurs fonctions. La première est de favoriser la dépense dans les commerces locaux de Nyon. Ils renforcent également la visibilité des commerces dans les recherches digitales via la plateforme web only-nyon.ch. Indicateur intéressant, plus de la moitié des commerces inscrits sur Only Nyon ont encaissé un bon Only Nyon dans leur commerce. Les volumes sont certes très différents selon les commerces concernés, mais cela démontre que la plateforme donne de la visibilité à une large palette de commerces partenaires.

Il est difficile de pouvoir appréhender concrètement dans quelle mesure les actes de consommation ont été adaptés par les consommateurs grâce aux bons Only Nyon. Il est néanmoins indéniable que l'existence de ces bons permet la promotion d'une offre locale riche et diversifiée. Nous espérons que ce réflexe et cette pratique perdurent même après que l'acte d'achat avec un bon Only Nyon ait été fait.

4. Dans la perspective de la prochaine législature, la Municipalité serait-elle prête à étudier un mécanisme incitatif, par exemple sous la forme d'un rabais, d'un bonus limité à l'achat des bons ou d'avantages ponctuels liés à leur utilisation ?

L'instrument de soutien le plus efficace à l'usage de tels bons reste le subventionnement à l'achat. Cette mesure s'avère néanmoins onéreuse et doit donc être limitée dans le temps. Elle pourrait être utilisée par la Municipalité pour donner un élan positif sur une courte période, et favoriser la mise en avant du commerce local grâce à un tel système.

5. Dans cette même perspective, la Municipalité serait-elle disposée à encourager davantage l'utilisation des bons Only Nyon ?

La Municipalité réalise déjà diverses campagnes et démarches de communication pour faire la promotion des bons Only Nyon. Ces démarches restent relativement modestes et sont réalisées principalement durant la période de fêtes de fin d'année. Une campagne d'une plus grande ampleur pourrait effectivement être imaginée, mais devrait être couplée à un mécanisme de subventionnement limité dans le temps afin d'avoir un effet important.

6. Plus largement, quelle place les bons Only Nyon pourraient-ils prendre dans la politique de soutien au commerce local et de relocalisation d'une partie de la consommation durant la prochaine législature ?

La Municipalité considère la plateforme Only Nyon et les bons qui lui sont liés comme un outil central de promotion du commerce local. Elle s'engage à maintenir cet outil lors de la prochaine législature et continuer à l'utiliser parmi les démarches mises en place pour soutenir les commerces locaux à Nyon.

7. Comment la Municipalité articule-t-elle les bons Only Nyon avec d'autres instruments de soutien à l'économie locale, notamment le dispositif pilote lié au Franc Paysan annoncé récemment

Les bons Only Nyon sont un moyen de paiement qui peut s'assimiler à une monnaie locale. Il peut facilement s'articuler avec d'autres instruments de promotion de l'économie locale et des circuits courts. Lors de la mise en place du dispositif de soutien aux manifestations durables avec le Franc Paysan, l'opportunité de coupler ce mécanisme avec les bons Only Nyon a été étudiée, mais n'a pas été jugée utile au projet. En revanche, au gré des opportunités, la Municipalité est attentive à coupler le système Only Nyon avec des mesures d'encouragement des circuits courts et de la consommation locale.

8. Quels sont les coûts liés à la gestion et au fonctionnement des bons Only Nyon ?

Les frais de gestion annuels de la plateforme s'élèvent à environ CHF 20'000.-, soit de l'ordre de CHF 100.- par commerce inscrit sur la plateforme. En dehors des frais de gestion, les moyens de communication dont dispose la Ville sont engagés pour assurer la promotion des bons Only Nyon, principalement durant la fin d'année (affichage public, posts réseaux sociaux, annonces dans la presse locale, annonce dans la lettre d'information, courriers et promotions aux entreprises, etc.). Les coûts sont faibles pour un bel impact.

26. *Interpellation de Mme Nathalie Raya Etter et consorts intitulée « Sauver la Roulotte et sa place publique : quel projet municipal pour ce lieu devenu essentiel ? »*

Au vu de l'heure tardive, M. le Syndic Daniel ROSSELLAT fait un résumé de la réponse. Ci-dessous figure la réponse intégrale.

La Municipalité la remercie pour cette interpellation concernant l'avenir de la Roulotte.

La Municipalité tient tout d'abord à exprimer sa préoccupation face à la fermeture annoncée de la Roulotte. Depuis 16 ans, cet aménagement temporaire, et l'équipe qui l'a exploité, ont su trouver leur place sur l'esplanade nord de la gare, contribuer à l'animation de cet espace public et créer un véritable lieu de rencontre pour les habitantes et habitants de Nyon.

L'association Trait d'Unyon a informé la Municipalité en amont de sa décision de mettre un terme à l'exploitation. Depuis lors, des échanges très réguliers ont lieu avec celle-ci, afin de faciliter la reprise de l'activité et de préserver une offre sur ce site. La volonté de la Municipalité est claire : permettre une reprise de l'exploitation dans l'esprit du concept actuel, tout en veillant à ce que la période de transition soit la plus courte possible.

Pour l'association, l'enjeu consiste à trouver un repreneur partageant ses valeurs et prêt à reprendre le fonds de commerce. Cette démarche doit lui permettre d'amortir les investissements réalisés, de valoriser le matériel acquis et de clôturer ses activités dans des conditions financières saines.

Dans cette perspective, l'association a élaboré un dossier de reprise et mène déjà des discussions avec plusieurs candidats potentiels. La Municipalité collabore étroitement avec elle afin de favoriser la continuité de l'exploitation et d'accompagner l'arrivée d'un potentiel nouvel exploitant.

Pour répondre plus précisément aux questions posées dans l'interpellation :

1. La Municipalité s'engage-t-elle à maintenir la vocation socioculturelle et conviviale de cet espace public après le départ de l'association exploitante actuelle ? Cette affectation pourra-t-elle être pérennisée ?

La Municipalité privilégie une reprise de l'activité actuelle par un nouvel exploitant dans le respect de l'esprit et de la vocation mis en place durant toutes ces années par l'association. À ce stade, il appartient toutefois à l'association de proposer un repreneur avec lequel elle aura trouvé un accord sur les modalités de reprise. Dans l'hypothèse où un accord interviendrait avec un repreneur s'engageant à poursuivre le concept actuel, la Municipalité soutiendra sa pérennisation provisoire, jusqu'au moment où le nord de la gare sera réaménagé.

2. Un appel à projets est-il lancé – avec l'appui de la Municipalité afin de permettre à de nouveaux repreneurs de proposer un concept similaire et adapté aux besoins de la population ?

Oui, l'association a élaboré un dossier de reprise qui est actuellement diffusé auprès de repreneurs potentiels. Des discussions sont actuellement bien engagées avec plusieurs repreneurs potentiels. La Municipalité accompagne cette démarche et contribue à sa visibilité

afin de favoriser, dans la mesure du possible, la poursuite de l'exploitation dans un esprit et un concept comparable à ceux développés jusqu'à présent.

3. Quel est le calendrier prévu par les autorités entre la fermeture en juillet 2026 et la réoccupation du site, afin d'éviter que cet espace ne reste à l'abandon ?

La Municipalité souhaite qu'une reprise de l'exploitation puisse intervenir dans les meilleurs délais. À ce stade, aucun projet de réoccupation du site n'est prévu. Si une reprise de l'exploitation devait s'avérer plus lente ou moins facile qu'espérée, des réflexions complémentaires seraient menées concernant cet espace.

4. La Municipalité a-t-elle envisagé des mesures de soutien pour assurer une passation harmonieuse et préserver ce qui fait à présent du patrimoine local ?

La Municipalité accompagne activement l'association dans ses démarches de transmission de l'activité, afin que la passation puisse se faire rapidement et de manière harmonieuse.

La Municipalité ne va pas racheter ou reprendre les infrastructures, ils sont là comme facilitateurs. Ils essaient de les accompagner avec des conseils et en activant certains réseaux.

Comme minuit approche à grands pas, Mme la Présidente passe au vote pour terminer l'ordre du jour. Au vote, le Conseil décide d'aller au-delà de minuit par 70 oui, 8 non et 3 abstentions.

26bis Interpellation de M. Mario Rolim Gonçalves concernant l'encadrement et critères d'engagement au sein des UAPE

M. Mario Rolim GONCALVES présente son interpellation.

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

27. Divers en rapport avec la séance

Mme Laure DAMTSAS s'excuse d'avoir réagi vivement aux commentaires de M. Uldry à propos de son intervention. Elle rappelle que Nyon fait partie du même bassin de population que Terre Sainte, contrairement à Yverdon ou Renens, donc, pour elle, cela ne sert à rien de comparer des points d'impôts avec des villes éloignées. Cela n'a pas de sens non plus de compter les musées d'un côté ou de l'autre, surtout parce que nous n'hésitons pas de demander à la Région une participation financière à nos projets. C'est cela qui l'a un peu révoltée.

Mme Monique CHEVALLAY PIGUET revient rapidement au sujet du préavis N° 2026/241 avec clause d'urgence. Elle était fort étonnée de recevoir un rapport de minorité et un de majorité et une lettre de M. Colomb qui donne son avis par écrit. Que ce dernier ne soit pas content sur la date de la commission, malgré le caractère d'urgence, elle peut le comprendre, mais elle n'a pas compris sa motivation. Elle se demande s'il s'agit d'un rapport de minorité bis, si l'autorité doit se prononcer, ou si sa signature du rapport de minorité n'est pas valable étant donné qu'il n'a pas pu siéger lors de la commission. Cela l'a amenée à penser à la suite et la nouvelle législature qui s'annonce avec beaucoup de nouvelles personnes. Elle émet le vœu de pouvoir travailler en commission selon des règles précises et respectées par toutes et tous. Elle veillera à ce que soit le cas.

M. Jacky COLOMB, pour être clair, précise qu'il ne s'agit ni d'un rapport de minorité, ni de Mickey Mouse. Il a simplement été nommé pour cette commission. Il se trouve que la date tombait sur la date de l'assemblée générale du Parti Indépendant Nyonnais, donc personne ne pouvait y aller. Dans ce cas, il s'agit de s'excuser. C'est ce qu'il a fait en écrivant à la Présidente et comme il ne pouvait pas participer au débat, il a donné sa position. Libre à chacun de faire ce qu'il en veut. Il s'estime légitime de donner son avis vu qu'il a été nommé commissaire. Il a également le droit de signer le rapport qui lui convient et ne voit pas ce qu'il y a de répréhensible dans cette affaire.

Mme la Présidente donne la parole à M. le Syndic Daniel ROSSELLAT. (*Texte en annexe*)

Mme la Présidente prononce son allocution de fin d'année législative.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 00h10.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



La Présidente :
Muriel CARDINAUX

La Secrétaire :
Nathalie VUILLE

Annexes :
Lettre d'Espace Légal
Vote nominal préavis N° 2025/206
Vote nominal préavis N° 2026/241
Rapport au sujet de l'article 43
Discours de M. le Syndic Daniel ROSSELLAT